



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2017-091

PUBLIÉ LE 16 AOÛT 2017

# Sommaire

## **DDTM**

33-2017-08-09-003 - Arrêté modificatif portant composition de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Gironde (2 pages) Page 3

## **DGFIP**

33-2017-08-10-002 - fiche recrutement pacte dircofi (4 pages) Page 6

## **DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

33-2017-08-11-007 - Avis recrutement de deux emplois d'agents administratifs des Finances Publiques, par voie de PACTE, au titre de l'année 2017. (5 pages) Page 11

### **PREFECTURE DE LA GIRONDE**

33-2017-08-10-003 - Arrêté accordant la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - Echelon bronze (3 pages) Page 17

33-2017-08-11-001 - Arrêté préfectoral portant définition de l'intérêt communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS (10 pages) Page 21

33-2017-08-11-002 - Arrêté préfectoral portant définition de l'intérêt communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE (6 pages) Page 32

33-2017-08-16-001 - Arrêté préfectoral portant dissolution de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE (42 pages) Page 39

33-2017-08-11-003 - Arrêté préfectoral portant dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES MUSEES DE BAZAS ET DE VILLANDRAUT (4 pages) Page 82

33-2017-08-11-004 - Arrêté préfectoral portant modification des statuts de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE (6 pages) Page 87

33-2017-08-07-007 - Avenant 1 à la convention d'utilisation n° 033-2016-0227 Talence (4 pages) Page 94

DDTM

33-2017-08-09-003

Arrêté modificatif portant composition de la commission  
chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de  
commissaire enquêteur de la Gironde



## PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de la Gironde  
**Service des Procédures Environnementales**

Arrêté du 09 AOUT 2017

---

**portant modification de l'arrêté du 28 octobre 2015 relatif à la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur en Gironde.**

---

### LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE - AQUITAINE, PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L123-4, R123-34 et suivants relatifs à la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R133-3 et suivants relatif au fonctionnement des commissions administratives,
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2015 portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Gironde et fixant à trois ans la durée du mandat de ses membres,
- VU** l'avis émis le 3 juillet 2017 par le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine sur la désignation des personnes qualifiées,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de désigner une personnalité qualifiée en matière de protection de l'environnement afin de pourvoir le siège dont M. Maurice GOZE était titulaire,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde.

### A R R Ê T E

**ARTICLE PREMIER** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2015 est modifié comme suit :

▪ Personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement désignées par le Préfet :

- Monsieur Serge SOUMASTRE, président de la section régionale de la société française pour le droit de l'environnement (SFDE)
- Monsieur Daniel DELESTRE, président de la fédération SEPANSO Gironde.

**ARTICLE 2** – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde, Monsieur le Président du tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde et les membres de la Commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 09 AOUT 2017

Le Préfet,

  
Pour le Préfet par M. Thierry SUQUET,  
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

DGFIP

33-2017-08-10-002

fiche recrutement pacte dircofi

*Recrutement d'un emploi PACTE à la DIRCOFI SUD-OUEST (DGFIP) à Bordeaux*



# PACTE

Fiche de déclaration des offres de recrutement auprès de Pôle emploi

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère de l'Action et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	<b>Direction Spécialisée de Contrôle Fiscal Sud-Ouest</b>	<b>17330802400012</b>
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone
Adresse	N° : 72 Rue : Abbé de l'Épée Commune : BORDEAUX CEDEX Code postal : 33062	05 57 81 02 03
		Courriel
Responsable du recrutement	Nathalie CASSOU	dircofi-sud-ouest-rhfd@dgfip.finances.gouv.fr
		Téléphone
Fonction	Inspectrice des Ressources Humaines	05 57 81 02 03
		Courriel
		nathalie.cassou@dgfip.finances.gouv.fr

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01   12   17
Emploi exercé	Agent administratif des Finances publiques	Date de fin	30   11   18
Rémunération brute mensuelle	1480 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 25 ans Avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT		
Descriptif de l'emploi	<b>Tâches administratives</b>		
Lieu d'exercice de l'emploi	<b>BORDEAUX</b>		
Domaine de formation souhaité	<b>Notions en bureautique</b>		
Nombre de postes ouverts	<b>1</b>		

## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	21	09	2017
Lieu des épreuves de sélection	<b>72 Rue Abbé de l'Épée 33062 BORDEAUX CEDEX</b>		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente du Pôle emploi et aux directeur régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

## CADRE RESERVE AU POLE EMPLOI

Date de réception				N° d'enregistrement :	
-------------------	--	--	--	-----------------------	--

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site [www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat)

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

#### **Avis fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement par voie de PACTE d'agents administratifs des finances publiques au titre de l'année 2017**

NOR : CPAE1719826V

Un arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 24 juillet 2017 a autorisé au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement par voie de parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents administratifs des finances publiques.

#### *1. Nombre de places offertes au titre de 2017*

Le nombre de places offertes au recrutement dans le corps des agents administratifs des finances publiques est fixé à 112.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Ain (à Oyonnax) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Aisne (à Laon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Allier (à Vichy) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes (1 à Cannes et 3 à Nice) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Ariège (à Foix) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron (à Espalion) ;
- 6 postes à la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône (3 à Marseille, 2 à Aix-en-Provence et 1 à Tarascon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Calvados (à Vire) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Charente (à Angoulême) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques de la Corse et du département de la Corse-du-Sud (à Sartène) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Corse (à Bastia) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Creuse (à Guéret) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Eure (à Evreux) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir (à Chartres) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Gard (à Nîmes) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne (1 à Colomiers et 1 à Saint-Gaudens) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Gers (à Condom) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (1 à Langon et 1 à Lesparre-Médoc) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault (à Saint-Pons-de-Thomières) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Isère (à Grenoble) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Jura (à Lons-le-Saunier) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Loir-et-Cher (à Blois) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Loire (à Roanne) ;
- 3 postes à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique (2 à Nantes et 1 à Pornic) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques du Centre – Val de Loire et du département du Loiret (à Orléans) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Lot-et-Garonne (à Agen) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de la Manche (1 à Avranches et 2 à Cherbourg) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Marne (à Châlons-en-Champagne) ;



- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Mayenne (à Château-Gontier) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Moselle (à Thionville) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord (à Maubeuge) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Oise (à Beauvais) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Orne (à Alençon) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme (2 à Clermont-Ferrand et 1 à Ambert) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques Région Grand Est et du département du Bas-Rhin (à Strasbourg) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin (1 à Colmar et 1 à Thann) ;
- 4 postes à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône (1 à Givors et 3 à Lyon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe (à Mamers) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie (2 à Annecy, 1 à Bonneville et 1 à Thonon-les-Bains) ;
- 6 postes à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris (à Paris) ;
- 3 postes à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime (à Rouen) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques des Yvelines (1 à Saint-Germain-en-Laye, 1 à Poissy et 1 à Versailles) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Var (à Saint-Tropez) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Vendée (à La Roche-sur-Yon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Vienne (à Poitiers) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques des Vosges (à Remiremont) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Yonne (à Auxerre) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine (1 à Asnières et 2 à Nanterre) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques de Seine Saint-Denis (2 à Bobigny, 1 à Noisy-le-Sec et 1 à Saint-Denis) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne (à Créteil) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise (à Garges-lès-Gonesse) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques de la Guyane (à Saint-Laurent-du-Maroni) ;
- 1 poste à la direction nationale d'interventions domaniales (à Saint-Maurice - 94) ;
- 1 poste à la direction nationale d'enquêtes fiscales (à Pantin - 93) ;
- 1 poste à la direction des grandes entreprises (à Pantin - 93) ;
- 1 poste à la direction impôts service (à Rouen - 76) ;
- 1 poste à la direction du contrôle fiscal Ile-de-France (à Saint-Denis - 93) ;
- 1 poste à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (à Noisy-le-Grand - 93) ;
- 2 postes à la direction des services informatiques Sud-Ouest (à Poitiers - 86) ;
- 2 postes à la direction des services informatiques Pays du Centre (à Clermont-Ferrand - 63) ;
- 1 poste à la direction des services informatiques Paris-Champagne (à Reims - 51) ;
- 2 postes à la direction des services informatiques Paris-Normandie (à Versailles - 78) ;
- 1 poste à la direction du contrôle fiscal Sud-Ouest (à Bordeaux - 33) ;
- 1 poste à la direction du contrôle fiscal Rhône-Alpes-Bourgogne (à Lyon - 69).

## 2. Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle Emploi est fixée au 21 septembre 2017.

L'examen des dossiers par les commissions de sélection est fixé du 26 septembre 2017 au 6 octobre 2017.

L'audition des candidats par les commissions de sélection se fera à compter du 7 octobre 2017.

## 3. Conditions d'inscription

Ce recrutement est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, V *bis* et V).

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard à la titularisation.

#### 4. Constitution du dossier de candidature

Les candidats doivent impérativement retirer et déposer leur dossier de candidature auprès du Pôle Emploi du lieu de leur domicile ou à l'adresse indiquée sur l'offre de pôle emploi au plus tard le 21 septembre 2017.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE », disponible à l'agence locale du Pôle Emploi ou téléchargeable sur le site de Pôle Emploi (voir l'adresse en fin d'avis), précisant notamment le niveau d'étude et, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

#### 5. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par le Pôle Emploi qui vérifiera les conditions d'éligibilité au PACTE et la complétude des dossiers. Le Pôle Emploi transmettra les dossiers recevables à la commission de sélection pour examen des candidatures et convocation des candidats retenus pour un entretien.

Seuls les candidats sélectionnés seront auditionnés par la commission.

Ceux-ci sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles, ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

La durée de l'audition est fixée entre vingt et trente minutes.

#### 6. Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficiera à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 d'un contrat de droit public d'une durée de 12 mois offrant, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, après obtention du titre ou du diplôme préparé et sous réserve de la vérification de son aptitude professionnelle par une commission de titularisation, l'agent sera titularisé dans le corps des agents administratifs des finances publiques.

*Nota.* – Pour tous renseignements, les candidats peuvent s'adresser au Pôle Emploi de leur lieu de domicile.

Les offres de recrutement sont en outre publiées sur les sites internet de Pôle Emploi et du ministère :

Pôle Emploi : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), accueil Pôle Emploi, actualités, conseils candidat, candidat, mes conseils, espace jeune, dynamisez votre recherche, travailler dans la fonction publique, le PACTE.

Ministère : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), lien pratique bas de page d'accueil : recrutement, recrutement sans concours, PACTE, En savoir plus et consulter les offres, DGFIP- recrutement par voie de PACTE au titre de l'année 2017.

DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2017-08-11-007

Avis recrutement de deux emplois d'agents administratifs  
des Finances Publiques, par voie de PACTE, au titre de  
l'année 2017.

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère de l'Action et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	Direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde	<b>130 011 042 00012</b>
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone 05 57 81 69 33 05 57 81 66 19
Adresse	N° : 24 Rue : François de Sourdis Commune : Bordeaux Code postal : 33060	Courriel antoine.romano@dgfip.finances.gouv.fr maria-des-anges.durey@dgfip.finances.gouv.fr drfip33.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Philippe Vitry	Téléphone 05 56 90 78 07
Fonction	Responsable de la division des ressources humaines et formation professionnelle	Courriel philippe.vitry@dgfip.finances.gouv.fr

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01   12   17
Emploi exercé	Agent administratif des Finances publiques	Date de fin	30   11   18
Rémunération brute mensuelle	1480 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 25 ans Avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT		
Descriptif de l'emploi	<b>Accueils physique et téléphonique, traitement du courrier, des courriels et des réclamations, comptabilité ; saisie et classement de documents administratifs.</b>		
Lieu d'exercice de l'emploi	<b>1 poste à Langon 1 poste à Lesparre Médoc</b>		
Domaine de formation souhaité	<b>Notions en accueil du public, outils bureautiques, applications informatiques professionnelles</b>		
Nombre de postes ouverts	<b>2</b>		

## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	21	09	2017
Lieu des épreuves de sélection	<b>DRFIP Nouvelle-Aquitaine et Gironde, 24 rue François de Sourdis 33060 Bordeaux</b>		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente du Pôle emploi et aux directeur régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

**CADRE RESERVE AU POLE EMPLOI**

Date de réception

--	--	--

N° d'enregistrement :

--

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site [www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat)

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

#### **Avis fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement par voie de PACTE d'agents administratifs des finances publiques au titre de l'année 2017**

NOR : CPAE1719826V

Un arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 24 juillet 2017 a autorisé au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement par voie de parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents administratifs des finances publiques.

#### *1. Nombre de places offertes au titre de 2017*

Le nombre de places offertes au recrutement dans le corps des agents administratifs des finances publiques est fixé à 112.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Ain (à Oyonnax) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Aisne (à Laon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Allier (à Vichy) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes (1 à Cannes et 3 à Nice) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Ariège (à Foix) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron (à Espalion) ;
- 6 postes à la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône (3 à Marseille, 2 à Aix-en-Provence et 1 à Tarascon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Calvados (à Vire) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Charente (à Angoulême) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques de la Corse et du département de la Corse-du-Sud (à Sartène) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Corse (à Bastia) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Creuse (à Guéret) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Eure (à Evreux) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir (à Chartres) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Gard (à Nîmes) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne (1 à Colomiers et 1 à Saint-Gaudens) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Gers (à Condom) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (1 à Langon et 1 à Lesparre-Médoc) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault (à Saint-Pons-de-Thomières) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Isère (à Grenoble) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Jura (à Lons-le-Saunier) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Loir-et-Cher (à Blois) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Loire (à Roanne) ;
- 3 postes à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique (2 à Nantes et 1 à Pornic) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques du Centre – Val de Loire et du département du Loiret (à Orléans) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Lot-et-Garonne (à Agen) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de la Manche (1 à Avranches et 2 à Cherbourg) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Marne (à Châlons-en-Champagne) ;

- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Mayenne (à Château-Gontier) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Moselle (à Thionville) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord (à Maubeuge) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Oise (à Beauvais) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Orne (à Alençon) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme (2 à Clermont-Ferrand et 1 à Ambert) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques Région Grand Est et du département du Bas-Rhin (à Strasbourg) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin (1 à Colmar et 1 à Thann) ;
- 4 postes à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône (1 à Givors et 3 à Lyon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe (à Mamers) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie (2 à Annecy, 1 à Bonneville et 1 à Thonon-les-Bains) ;
- 6 postes à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris (à Paris) ;
- 3 postes à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime (à Rouen) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques des Yvelines (1 à Saint-Germain-en-Laye, 1 à Poissy et 1 à Versailles) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Var (à Saint-Tropez) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Vendée (à La Roche-sur-Yon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Vienne (à Poitiers) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques des Vosges (à Remiremont) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Yonne (à Auxerre) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine (1 à Asnières et 2 à Nanterre) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques de Seine Saint-Denis (2 à Bobigny, 1 à Noisy-le-Sec et 1 à Saint-Denis) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne (à Créteil) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise (à Garges-lès-Gonesse) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques de la Guyane (à Saint-Laurent-du-Maroni) ;
- 1 poste à la direction nationale d'interventions domaniales (à Saint-Maurice - 94) ;
- 1 poste à la direction nationale d'enquêtes fiscales (à Pantin - 93) ;
- 1 poste à la direction des grandes entreprises (à Pantin - 93) ;
- 1 poste à la direction impôts service (à Rouen - 76) ;
- 1 poste à la direction du contrôle fiscal Ile-de-France (à Saint-Denis - 93) ;
- 1 poste à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (à Noisy-le-Grand - 93) ;
- 2 postes à la direction des services informatiques Sud-Ouest (à Poitiers - 86) ;
- 2 postes à la direction des services informatiques Pays du Centre (à Clermont-Ferrand - 63) ;
- 1 poste à la direction des services informatiques Paris-Champagne (à Reims - 51) ;
- 2 postes à la direction des services informatiques Paris-Normandie (à Versailles - 78) ;
- 1 poste à la direction du contrôle fiscal Sud-Ouest (à Bordeaux - 33) ;
- 1 poste à la direction du contrôle fiscal Rhône-Alpes-Bourgogne (à Lyon - 69).

## 2. Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle Emploi est fixée au 21 septembre 2017.

L'examen des dossiers par les commissions de sélection est fixé du 26 septembre 2017 au 6 octobre 2017.

L'audition des candidats par les commissions de sélection se fera à compter du 7 octobre 2017.

## 3. Conditions d'inscription

Ce recrutement est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, V bis et V).

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard à la titularisation.

#### 4. Constitution du dossier de candidature

Les candidats doivent impérativement retirer et déposer leur dossier de candidature auprès du Pôle Emploi du lieu de leur domicile ou à l'adresse indiquée sur l'offre de pôle emploi au plus tard le 21 septembre 2017.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE », disponible à l'agence locale du Pôle Emploi ou téléchargeable sur le site de Pôle Emploi (voir l'adresse en fin d'avis), précisant notamment le niveau d'étude et, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

#### 5. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par le Pôle Emploi qui vérifiera les conditions d'éligibilité au PACTE et la complétude des dossiers. Le Pôle Emploi transmettra les dossiers recevables à la commission de sélection pour examen des candidatures et convocation des candidats retenus pour un entretien.

Seuls les candidats sélectionnés seront auditionnés par la commission.

Ceux-ci sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles, ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

La durée de l'audition est fixée entre vingt et trente minutes.

#### 6. Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficiera à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 d'un contrat de droit public d'une durée de 12 mois offrant, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, après obtention du titre ou du diplôme préparé et sous réserve de la vérification de son aptitude professionnelle par une commission de titularisation, l'agent sera titularisé dans le corps des agents administratifs des finances publiques.

*Nota.* – Pour tous renseignements, les candidats peuvent s'adresser au Pôle Emploi de leur lieu de domicile.

Les offres de recrutement sont en outre publiées sur les sites internet de Pôle Emploi et du ministère :

Pôle Emploi : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), accueil Pôle Emploi, actualités, conseils candidat, candidat, mes conseils, espace jeune, dynamisez votre recherche, travailler dans la fonction publique, le PACTE.

Ministère : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), lien pratique bas de page d'accueil : recrutement, recrutement sans concours, PACTE. En savoir plus et consulter les offres, DGFIP- recrutement par voie de PACTE au titre de l'année 2017.



PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2017-08-10-003

Arrêté accordant la médaille de la jeunesse, des sports et de  
l'engagement associatif - Echelon bronze

PRÉFET DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bureau du Cabinet

ARRÊTÉ DU 10 AOUT 2017

---

**Arrêté accordant la médaille de la jeunesse, des sports et de  
l'engagement associatif –  
Échelon bronze**

**PROMOTION DU 14 JUILLET 2017**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE,

Vu le décret n° 69-942 modifié du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif;

VU le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif;

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 du Premier Ministre fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** - Les médailles d'honneur de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, contingent départemental, sont décernées aux candidats dont les noms figurent en annexe 1.

**ARTICLE 2** – La Directrice de cabinet adjointe, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 10 AOUT 2017

Pour le Préfet,  
La Directrice de Cabinet Adjointe,

Françoise AFFRAY



PREFET DE LA GIRONDE

ANNEXE 1

**Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif  
- Contingent départemental -  
Échelon BRONZE – Promotion du 14 juillet 2017**

Monsieur Serge BARBE

Monsieur Gérard BARDEAU

Monsieur Régis BOURGEOIS

Monsieur Nicolas CAILLON

Monsieur Jean-Claude CASTAIGNEDE

Monsieur Jean-Noël CERF

Monsieur José CHATENET

Monsieur André DAROLLE

Monsieur Claude DURRIEU

Monsieur Alain GIRARDEAU

Monsieur Gilles GRENIER

Monsieur Joseph GRISOLLE

Monsieur Jacques GUERINET

Madame Fernande ROCAL épouse HARRIBEY

Monsieur Patrick HASLAY

Monsieur Jean-Luc LAPORTE

Monsieur Frédéric MAFFRE

Monsieur Jean-Pierre MALBET

Monsieur Rudolph MONDORY

Monsieur Bruno MOREAU

Monsieur Guy MOREAU

Madame Véronique MOTTET

Monsieur Jérémy PAUMELLE

Monsieur Laurent POSTULKA

Monsieur Raymond ROUX

Monsieur Philippe SAGNE

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2017-08-11-001**

**Arrêté préfectoral portant définition de l'intérêt  
communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS**

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

ARRÊTÉ DU

11 AOUT 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS  
- DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE -

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU la Loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la Loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 –IV,

VU les arrêtés antérieurs :

07 octobre 2002 - Fixation du Périmètre

10 décembre 2002 - Création

26 décembre 2002 - Eligibilité à la DGF Bonifiée

30 août 2006 - Modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire

13 février 2008 - Modification des statuts et des compétences

19 avril 2010 - Modification des compétences et des statuts

14 octobre 2013 - Modification des compétences

21 octobre 2013 - Modification des statuts

24 novembre 2016 - Modification des membres

22 décembre 2016 - Modification des statuts et des compétences

18 janvier 2017 - Eligibilité à la DGF Bonifiée -

16 mai 2017 - Modification des compétences

VU la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2017 complétant et modifiant la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la communauté de communes,

**CONSIDÉRANT** que les dispositions requises sont remplies,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** - Il est pris acte, pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS, des modifications apportées à la définition de l'intérêt communautaire par le conseil communautaire dans sa délibération du 11 juillet 2017, jointe en annexe.

**ARTICLE 2 -** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée aux :

- . Président du groupement,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde,
- . Trésorier de **CAMBES**.

**ARTICLE 3 -** La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 11 AOUT 2017

LE PREFET,

~~Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS  
Extrait du registre des délibérations du Conseil CommunautaireSéance du 11 JUILLET 2017

N° 2017-48

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 30Date de la convocation : 06/07/2017Nombre de conseillers présents : 20Nombre de conseillers présents et représentés : 24Quorum : 16Fin de la séance : 19h45

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	X			M. FLEHO Ronan			X
M. CUARTERO Bernard		X Pouvoir à Mme Monique Barrière		Mme LAPOUGE Christelle	X		
Mme BARRIERE Monique	X			M. MAUREL Christophe	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		X Pouvoir à M. Lionel FAYE		Mme PAULY Florence	X		
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence		X Pouvoir à M. Alain MONGET		Mme AGULLANA Marie- Claude	X		
Mme MICHEAU- HERAUD Marie-Line		X Pouvoir à Mme Catherine VEYSSY		M. BUISSERET Pierre	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme PARABOSCHI Valérie			X	M. PEREZ Patrick			X
M. ROUX Eric	X			M. BONETA Christian			X
M. BORAS Jean- François	X			M. LAYRIS Georges			X
Mme JOBARD Dominique	X			Mme MANGEMATIN Renelle			X
Mme SCHILL Arielle	X			M. PETIT Jean-Paul	X		
M. BOYANCE Jean- Pierre	X			M. BROUSTAUT Jean- François	X		
M. DELCROS Francis	X			M. RAPIN Christian	X		



Votants : 24  
Pour: 24

Contre : /  
Abstentions : /

**2017-48 : Modification de l'intérêt communautaire des compétences « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ».**

Considérant la délibération 2016-78 du 18 octobre 2016 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles,

Considérant l'arrêté préfectoral du 24 Novembre 2016 portant extension du périmètre de la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers aux communes de Langoiran, Lignan-de-Bordeaux, Le Tourne et Tabanac,

**EXPOSE**

Il s'agit de mettre à jour le linéaire de voies d'intérêt communautaire en tenant compte des voies repérées sur les 4 communes ayant intégré le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De la même façon, il s'agit de mettre à jour la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire pour tenir compte de certains équipements situés sur les communes ayant intégré le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Après avoir entendu les explications du Président,**

**Le conseil communautaire**

**DECIDE**

- de définir les voies suivantes comme étant d'intérêt communautaire de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » :

COMMUNE	VOIE	DENOMINATION	LINEAIRE (ml)
TABANAC	VC1	Du Rouquey	2 507
	VC4	Du carmelet	746
LE TOURNE	VC1	De la Palue	720
	VC3	De la fontaine des grottes	130
	VC5	De Peyroutic	430
	VC9	Chemin des Barthes	1 700
	VC10	de Lamothe	400
	VC11	De côte rotie	465
LANGOIRAN	VC1	De la ruasse	1 450

	VC3	De Berquin	2 235
	VC4	De Sergeant	1 580
	VC7	De Sainte Catherine	1 400
	VC8	De Bonnefoux	1 708
	VC9	De Trinquart	560
	VC10	De Bertaut	450
	VC11	De la côte de Peyruche	250
	VC12	Le Peyruche	650
	VC17	Du gourdin	1 400
	VC104	Du Gourdin	100
	VC106	De Pé de loup	200
LIGNAN-DE-BORDEAUX		Chemin de Rozet	1 500
		Chemin du Bon coin	1 800

- d'ajouter les équipements sportifs suivants dans la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

Terrain de football, vestiaires, éclairage du terrain à Langoiran,

Terrain extérieur multisports basketball – handball à Langoiran

Les compétences optionnelles de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers sont par conséquent rédigées comme suit :

#### **A. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

La Communauté de communes prend en charge :

- les études menées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes à son initiative,
- la création et l'entretien des chemins de randonnée entrant dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui est inclus dans le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

#### **B. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :**

La Communauté de communes prend en charge:

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Local d'Habitat (PLH),
- l'acquisition de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour la construction de logements sociaux,
- l'étude, la réalisation, l'aménagement et la gestion des logements dits « d'urgence ».

En matière de politique de la ville, la Communauté de communes anime et coordonne les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

**C. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

La voirie d'intérêt communautaire doit présenter au moins l'un des critères suivants :

- liaison entre 2 voies classées route départementale
- liaison entre communes limitrophes de la Communauté de communes
- liaison de centre-bourg à centre-bourg

Sur cette base, la Communauté de communes prend en charge l'aménagement et l'entretien des voies d'intérêt communautaire suivantes :

COMMUNE	VOIE	DENOMINATION	LINEAIRE (ml)
BAURECH	VC 1	Du bourg aux carouilles	1 764
	VC 2	St James à Nénine	2 725
	VC 3	Pouliot	489
	VC 7	de Desbarras	639
	VC 14	du Bridat	2 010
C&M	VC 1	Calvaire	2 570
	VC 3	Fontbonne	435
	VC 10	Cluzeau	90
	VC 11	Carat + Port du Cirey	1 030
	VC 12	Demptos	86
	VC 13	Montichamp	320
	VC 14	Maugey	680
	VC 17	Pasquier	1 075
	VC 18	Coudot	495
	VC 20	Bazanac	450
CAMBES	VC 1		2 452
	VC 2	La Chabane	1 887
	VC 4	de Madran à Quinsac	1 833
	VC 8	Cocut	285
	VC 9	Laroque	287
CENAC	VC 1	de Latresne	1 435
	VC 2	Bourg à Mons	2 219
	VC 5	Bourg à Lignan	2 012
	VC 8	de Camblanes	692
	VC 10	du bois des filles	1 647

LANGOIRAN		De la ruasse	1 450
-----------	--	--------------	-------

	VC3	De Berquin	2 235
	VC4	De Sergeant	1 580
	VC7	De Sainte Catherine	1 400
	VC8	De Bonnefoux	1 708
	VC9	De Trinquart	560
	VC10	De Bertaut	450
	VC11	De la côte de Peyruche	250
	VC12	Le Peyruche	650
	VC17	Du gourdin	1 400
	VC104	Du Gourdin	100
	VC106	De Pé de loup	200
LATRESNE	VC 1B	Route de Brun	684
	VC 8A	Chemin de la Croix	468
	VC 8B	Chemin de la Croix	642
	VC 50		252
	VC 53		130
LE TOURNE	VC1	De la Palue	720
	VC3	De la fontaine des grottes	130
	VC5	De Peyroutic	430
	VC9	Chemin des Barthes	1 700
	VC10	de Lamothe	400
	VC11	De côte rotie	465
LIGNAN-DE-BORDEAUX		Chemin de Rozet	1 500
		Chemin du Bon coin	1 800
QUINSAC	VC 1	Chemin de Murielle et Alain	1 843
	VC 2	Chemin du Bécut	1 341
	VC 6	Chemin du Follet	1 215
	VC 9	Chemin de Mandagot	479
	VC 11	Chemin du Sigueyran	440
	VC17	chemin de la dame verte	815
TABANAC	VC1	Du Rouquey	2 507
	VC4	Du carmelet	746
St CAPRAIS DE BORDEAUX	VC 1	Av de Mercade	2097
	VC 2	Chemin des meneaux - route de	2570

		fontainebleau	
	VC 3	chemin de fermdroit	1415
	VC 4	route de Limancet	1413
	VC 5	chemin de versailles	1063
	VC 6	route de la sablière	1439
	VC 10	chemin de Loupes	921

- d'indiquer que les voies d'accès des zones d'activités sont également d'intérêt communautaire.

#### **D. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de communes prend en charge les équipements sportifs suivants :

COMMUNE	EQUIPEMENTS
BAURECH	1 city-stade
CAMBES	1 city-stade
CAMBLANES-ET-MEYNAC	2 terrains de football, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires 3 courts de tennis extérieurs et club-house 1 salle de sports de raquette 1 skate-park 1 city-stade
CENAC	2 terrains de rugby, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires 3 courts de tennis extérieurs et club-house 1 skate-park 1 city-stade
LANGOIRAN	1 Terrain de football, vestiaires, éclairage du terrain 1 Terrain extérieur multisports basketball – handball
LATRESNE	1 terrain de football, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires Courts couverts et courts extérieurs Piscine 1 city-stade
QUINSAC	1 Salle des sports 2 terrains de football, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires 2 courts de tennis extérieurs 2 terrains de basket extérieurs
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	2 terrains de football, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires 2 courts de tennis extérieurs 1 salle de sports de raquettes 1 city-stade

La Communauté de communes participe au financement de manifestations sportives entrant dans le cadre d'un programme annuel validé par le Conseil Communautaire. Pour qu'une manifestation sportive soit reconnue d'intérêt communautaire, elle doit répondre aux critères suivants :

- Impliquer majoritairement les habitants du territoire de la Communauté de communes,
- répondre à un calendrier annuel de programmation,
- Le bureau de la Communauté de Communes jugera du caractère intercommunal de la manifestation sur avis et proposition de la commission sport.

La Communauté de Communes soutient les associations et clubs sportifs favorisant la pratique d'une discipline sportive d'intérêt communautaire. Pour qu'une discipline sportive soit reconnue d'intérêt communautaire, elle doit répondre aux critères suivants :

- Etre pratiqué sur le territoire de la Communauté de communes,
- Sur la base d'un projet de développement commun, avoir un seul et unique interlocuteur avec la Communauté de Communes : ce qui implique d'être regroupé sous une seule entité : association, union d'associations, entente, fédération ou autres et qui représente plus de la moitié des pratiquants sur le territoire,
- La majorité des adhérents doit habiter sur les communes du périmètre intercommunal,
- Si cette condition n'est pas respectée, encourager une campagne de promotion sur les communes n'ayant pas ou peu de pratiquants,
- Pour la pérennité d'une discipline sportive sur le territoire intercommunal, certaines associations ont des adhérents hors du territoire de la Communauté de Communes. Elles devront justifier le besoin indispensable de ce recrutement sans lequel la pratique des licenciés locaux serait menacée.

## **E. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

### **PETITE ENFANCE**

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des pôles multi-accueil ainsi que le relais assistantes maternelles.

### **ENFANCE-JEUNESSE**

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des accueils périscolaires (étant entendu que cette compétence recouvre l'exercice et le financement de l'ensemble des activités ayant lieu les jours d'école, à savoir immédiatement avant ou après la classe (garderie, pause méridienne, TAP, cantine...) excepté les temps de pause méridienne, la cantine scolaire et les TAP.

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des structures d'accueils extrascolaires.

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion de la ludothèque.

La Communauté de Communes favorise la mise en place de mesures d'accompagnement social des

jeunes.

#### PERSONNES AGEES OU EN ETAT DE DEPENDANCE

La Communauté de communes exerce la compétence « aides ménagères à domicile » au profit des habitants de son territoire.

#### TRANSPORT COLLECTIF A LA DEMANDE

La Communauté de communes participe à l'organisation, par délégation du Conseil Départemental d'un service de transports collectifs à la demande.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président  
Lionel FAYE



Maire de Quinsac



**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2017-08-11-002**

**Arrêté préfectoral portant définition de l'intérêt  
communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU SUD GIRONDE**



PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

ARRÊTÉ DU 11 AOÛT 2017

*COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE  
- DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE -*

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU la Loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la Loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16-IV,

VU les arrêtés antérieurs :

11 juillet 2013 - Fixation du Périmètre -

23 décembre 2013 - Création par fusion au 1er janvier 2014 des CC de Villandraut, Pays Paroupien et de Langon -

19 décembre 2014 - Modification des Membres -

23 décembre 2014 - Modification -

15 avril 2016 - Modification des Statuts -

30 décembre 2016 - Modification des Compétences et des Statuts -

18 janvier 2017 - Eligibilité à la DGF Bonifiée -

VU la délibération du conseil communautaire du 12 juin 2017 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle  
« Action sociale d'intérêt communautaire »,

VU l'avis du Sous-Préfet de Langon,

**CONSIDÉRANT** que les dispositions requises sont remplies,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** - Il est pris acte, pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE, de la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » décidée par le conseil communautaire par délibération du 12 juin 2017, jointe en annexe.

**ARTICLE 2 -** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée aux :

- . Président du groupement,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde,
- . Trésorier de LANGON.

**ARTICLE 3 -** La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le **09 AOUT 2017**

LE PREFET,

~~Pour le Préfet et par délégation,~~  
~~le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Arrondissement de LANGON

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU SUD GIRONDE

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Exercice :	59
Présents :	44
Pouvoirs :	2
Absents :	15

ANNEXE 1

**EXTRAIT**

du registre des Délibérations du Conseil de Communauté

**SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le DOUZE du mois de JUI 2017 à 18 heures 30,

Le Conseil de Communauté du Sud Gironde, dûment convoqué par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud Gironde, s'est réuni au siège de la CdC à Mazères, sous la présidence de Monsieur Philippe PLAGNOL, Président.

**PRESENTS :** Philippe PLAGNOL, Président de la Communauté de Communes du Sud Gironde, BALADE Jean Pierre, LAURANS Bernard, FLIPO Daniel, LAULAN Didier, MORIN Jean Claude, AUGEY Pierre, DARTIALH Jean Louis, CHOURBAGI Mohamed, DUPRAT Nicole, CANTURY Martine, GUILLEM Jérôme, PHARAON Chantale, CHARRON Serge, BLE David, BELLARD Alain, MARCHAL Jimmy, ESTENAVES Michel, ARMAND Michel, HARRIBEY Laurence, AUROUX Jean Pierre, DEDIEU Vincent, DEXPERT Isabelle, TAUZIN Jean François, PATROUILLEAU Maryse, DELONG Martine, DIENER Pierre, PATANCHON Philippe, COSSON Vincent, LASSARADE Florence, COMBRET Josiane, BLANGERO Gilbert, LABAYLE Patrick, DUPIOL Guy, GALISSAIRE Martine, MAROT Yann, LARTIGAU David, DAIRE Christian, BOUCAU Marie Claude, POUPOT Christian, LEVEQUE Claire, OZANNE Yann, RIBAUVILLE Corinne, EDOUARD Mireille.

**ABSENTS EXCUSÉS :** LACOME Michel, LASSALLE Jean Claude, LABOUILLE Marianne, LASSALLE Jean Claude, POMMAT Christine, CONSTANTINI Nathalie, LAMARQUE Jean Jacques, FAUCHE Chantal, FUMEY Christophe, CARREYRE Philippe, BAROT Sandra, DUMARTIN Xavier, RODRIGUEZ Laëtitia, BALANS Christian, GRAZZIERO Lucien.

**PROCURATION :** FUMEY Christophe à PLAGNOL Philippe, PUJOL Cédric à TAUZIN Jean François.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BELLARD Alain.

**DATE DE LA CONVOCATION DE LA SEANCE :** mardi 06 juin 2017.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.**

En application de l'article L52514-16-IV du CGCT, l'intérêt communautaire est désormais déterminé par simple délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers. Il en résulte que l'intérêt communautaire n'a pas à figurer dans les statuts et s'applique de plein droit dès que la délibération du conseil communautaire le définissant est exécutoire.

Dans le cadre des statuts de la CdC validés par arrêté préfectoral du 30 décembre 2016,

Vu les délibérations afférentes à la définition de l'intérêt communautaire adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire le 24 octobre 2016 (délibération N° DEL2016OCT04) et le 9 janvier 2017 (délibération N° DEL2017JANV10),

Considérant que l'extension à toute la CdC des services de portage de repas à domicile et de transport à la demande implique une modification de la définition de l'intérêt communautaire attaché à la compétence Action sociale de la CdC, Considérant qu'actuellement la définition de l'intérêt communautaire pour ces deux compétences est la suivante :

« Sont d'intérêt communautaire : (...)

- o Actions en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap : (... )
  - portage de repas à domicile en liaison froide sur les communes de BIEUJAC, BOMMES, CASTETS-EN-DORTHE, CASTILLON-DE-CASTETS, COIMERES, FARGUES, LANGON, LEOGEATS, MAZERES, ROAILLAN, SAINT LOUBERT, SAINT PARDON-DE-CONQUES, SAINT PIERRE-DE-MONS, SAUTERNES ET TOULENNE.
- o Service de transport rural de proximité »

Il est proposé la nouvelle rédaction suivante :

« Sont d'intérêt communautaire : (...)

- o Actions en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap : (... )
  - portage de repas à domicile en liaison froide.
- o Service de transport rural de proximité »

APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire comme précisé ci-dessus.

La définition de l'intérêt communautaire afférente aux différentes compétences de la CdC telle que résultant des différentes délibérations du 24 octobre 2016, du 09 janvier 2017 et de cette modification, est annexée à la présente délibération et sera annexée systématiquement aux statuts de la CdC.

Votants	46
Pour	46
Contre	0
Abstention	0
Nul	0

Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement

**Philippe PLAGNOL**

Président



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-GIRONDE

### Définition de l'Intérêt Communautaire.

DEL2016OCT04 - 24/10/2016

DEL2017JANV10 - 09/01/2017

DEL2017JJUIN06 - 12/06/2017

En application de l'article L52514-16-IV du CGCT, l'intérêt communautaire est déterminé par simple délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers. Il en résulte que l'intérêt communautaire n'a pas à figurer dans les statuts et s'applique de plein droit dès que la délibération du conseil communautaire le définissant est exécutoire.

Dans le cadre des statuts de la CdC validés par arrêté préfectoral du 30 décembre 2016, Vu les délibérations afférentes à la définition de l'intérêt communautaire adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire le 24 octobre 2016 (délibération N° DEL2016OCT04), le 9 janvier 2017 (délibération N°DEL2017JANV10) et le 12 juin 2017 (délibération n°DEL2017JUIN06),

les différentes compétences de la CdC soumises à la définition de l'intérêt communautaire sont précisées comme suit :

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES

##### Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- la réalisation d'études, de procédures contractuelles, d'opérations de promotion, de supports d'information et toute action tendant à favoriser le maintien, l'extension d'activités commerciales existantes ou l'implantation de nouvelles activités commerciales, répondant en particulier à l'objectif de revitalisation et d'animation des centre-villes et centre-bourgs.

#### COMPETENCES OPTIONNELLES

##### 1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Sont d'intérêt communautaire :

- o la gestion des cours d'eau :
  - Entretien et gestion des cours d'eau (entretien de la ripisylve et du lit des cours d'eau, aménagements piscicoles, sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité,...),
  - Mise en œuvre d'outils de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière),
  - Réalisation d'études et de travaux d'aménagement hydrauliques pour la protection et la mise en valeur de l'environnement sur les bassins versants qui concernent le territoire intercommunal.
- o Les actions de sensibilisation à l'environnement
- o L'élaboration d'un plan climat air énergie territorial

##### 2. Politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

- o L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat ;
- o Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

### **3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

- o la piscine couverte de LANGON,
- o la piscine de VILLANDRAUT,
- o la base nautique de VILLANDRAUT,
- o le pôle sportif du PIAN SUR GARONNE
  
- o l'animation et la coordination d'activités de loisirs sportifs, culturels et liés à l'environnement accessibles au plus grand nombre.
  
- o les bibliothèques de CASTETS-EN-DORTHE, FARGUES, LANGON, MAZERES, ROAILLAN, ST PIERRE DE MONS, TOULENNE,
- o l'animation d'un réseau entre tous les services de lecture publique du territoire,
- o la création d'une médiathèque intercommunale à Langon,
  
- o l'école de musique communautaire gérée sur les sites de LANGON, TOULENNE, NOAILLAN, PRECHAC, ST SYMPHORIEN,
  
- o la ludothèque.

### **4. Action sociale d'intérêt communautaire.**

Sont d'intérêt communautaire :

- o Petite enfance, enfance, jeunesse :
  - coordination de la politique communautaire dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
  - coordination des procédures contractuelles petite enfance, enfance et jeunesse,
  - accueil permanent et occasionnel des enfants de 0 à 4 ans,
  - animation des relais assistantes maternelles,
  - soutien de la fonction parentale à travers notamment un service information petite enfance et des lieux accueil enfants parents,
  - accueil sans hébergement des enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans :
    - o sur les temps périscolaires les mercredis midis et après-midis,
    - o sur les temps extra-scolaires.
  
- o Actions destinées à favoriser l'insertion sociale et économique des 16-25 ans.
  
- o Actions en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap :
  - information, orientation et coordination des services,
  
  - aide à domicile sur les communes de BALIZAC, BOURIDEYS, CAZALIS, HOSTENS, LE TUZAN, LOUCHATS, LUCMAU, NOAILLAN, ORIGNE, POMPEJAC, PRECHAC, SAINT LEGER DE BALSON, SAINT SYMPHORIEN, UZESTE ET VILLANDRAUT,
  
  - portage de repas à domicile en liaison froide.
  
- o Service de transport rural de proximité.

### **5. Assainissement.**

Est d'intérêt communautaire :

- o l'assainissement non collectif.

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2017-08-16-001**

**Arrêté préfectoral portant dissolution de la  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE  
L'ARTOLIE**

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

ARRÊTÉ DU 16 AOÛT 2017

---

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE  
L'ARTOLIE  
- DISSOLUTION -

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35-II,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5210-1-1 modifié par la loi précitée, L.5211-25-1, L. 5211-26 et L. 5214-28,
- VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, et notamment ses articles 1, 2 et 5,
- VU l'arrêté du 5 décembre 2016 prononçant la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE GARONNE et l'extension aux communes de LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET et RIONS,
- VU l'arrêté du 24 novembre 2016 prononçant l'extension de périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS aux communes de TABANAC, LE TOURNE, LANGOIRAN, LIGNAN-DE-BORDEAUX,
- VU l'arrêté du 24 novembre 2016 prononçant l'extension de périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS aux communes de CAPIAN, CARDAN et VILLENAVE-DE-RIONS,
- VU les arrêtés antérieurs :
- 29 décembre 1999 - Création et constatation de l'éligibilité à la DGF bonifiée
  - 27 septembre 2002 - Modification des Statuts
  - 05 novembre 2002 - Modification des Membres
  - 25 août 2003 - Modification des Statuts
  - 27 janvier 2006 - Modification des Compétences
  - 31 août 2006 - Modification des Statuts et définition de l'intérêt communautaire
  - 10 juillet 2007 - Modification des Compétences
  - 16 janvier 2009 - Modification des Compétences
  - 05 novembre 2010 - Modification des Compétences
  - 21 octobre 2013 - Composition du conseil communautaire à compter des élections de mars 2014
  - 19 février 2014 - Modification des Statuts et du siège social
- VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant retrait de compétences de la communauté de communes du Vallon de l'Artolie à compter du 31 décembre 2016,
- VU les délibérations des communes de Langoiran et de Rions en date du 13 février 2017, reçues en sous-préfecture les 17 février et 20 février 2017, demandant au préfet de procéder à la répartition l'actif et du passif de la communauté de communes entre les communes membres en application de l'article L.5211-25-1 (2°) du code général des collectivités territoriales,
- VU les délibérations du conseil communautaire en date du 16 août 2017 approuvant le compte administratif 2017 (budget principal et budget annexe – redevance incitative),



**CONSIDÉRANT** que les conditions de la liquidation exigées par les articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales sont réunies,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

### **A R R E T E**

**ARTICLE PREMIER** - Est prononcée la dissolution de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE.

**ARTICLE 2** - Les résultats de fonctionnement du budget principal sont répartis selon la clé de répartition retenue (fiscalité/population). Les résultats de l'investissement sont répartis en fonction de l'actif et du passif attribué à chaque commune.

**ARTICLE 3** - Les restes à recouvrer et les restes à payer des budgets principal et annexe sont affectés à la commune de Langoiran. La totalité des comptes du budget annexe est repris par la commune de Langoiran, y compris les résultats.

**ARTICLE 4** - Le solde de la trésorerie du budget principal est attribué aux quatre communes qui n'ont pas bénéficié de l'attribution de biens immobiliers par l'application du principe de territorialité retenu : 60% attribué à la commune de Langoiran, 32,5% attribué à la commune de Tabanac, 5% attribué à la commune de Cardan, 2,5% attribué à la commune de Villenave-de-Rions. Ce critère de répartition est appliqué pour les encaissements avant émission de titres intervenus après le vote du compte administratif.

**ARTICLE 5** - Sont portés en annexe au présent arrêté les documents suivants, sur la base desquels s'effectue la liquidation :

- principe et clé de répartition retenus pour opérer la répartition de l'actif et du passif de la communauté de communes (annexe 1)
- tableaux de répartition par commune des biens et du détail de l'actif selon les critères retenus (annexe 2),
- état global de la dette (annexe 3)
- tableaux de répartition des emprunts (annexe 4)

**ARTICLE 6** - Les archives de la communauté de communes sont conservées à la mairie de la commune de Capian.

**ARTICLE 7** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté sera notifiée aux :

- . Présidente du groupement,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde,
- . Trésorier de **CADILLAC**.

**ARTICLE 8** - La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le **16 AOUT 2017**

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général.

Thierry SUQUET

**ANNEXE 1**

**PRINCIPE ET CLES DE REPARTITION RETENUS**

Principe premier retenu : critère de territorialité

La clé de répartition utilisée lorsque le critère de territorialisation ne peut l'être est constituée à parts égales de la contribution fiscale (nette des attributions de compensation) de chaque commune à la communauté sur la période 2002-2016 et de la proportion de population représentée par chaque commune au sein de la communauté

Communes	Capian	Cardan	Langoiran	Lestiac	Paillet	Rions	Tabanac	Le Tourne	Villenave de Rions
Clé fiscale	10,67%	5,27%	33,54%	6,32%	10,94%	14,50%	12,82%	3,98%	1,96%
Clé population	7,67%	4,92%	25,43%	6,64%	13,45%	17,66%	11,95%	8,46%	3,70%

Communes	Capian	Cardan	Langoiran	Lestiac	Paillet	Rions	Tabanac	Le Tourne	Villenave de Rions
Clé Fiscalité-population	9,17%	5,10%	29,53%	6,48%	12,20%	16,08%	12,39%	6,22%	2,83%
Facteurs Poids : 50% facteur fiscalité et 50% facteur population									

Les actifs relatifs à la voirie ont été répartis sur les communes en fonction des travaux réellement réalisés sur chaque commune (traitement des factures)

CAPIAN	CARDAN	LANGOIRAN	LE TOURNE	LESTIAC	PAILLET	RIONS	TABANAC	VILLENAVE DE R.
8,83 %	9,31 %	28,62 %	10,74 %	8,47 %	10,86 %	9,16 %	9,98 %	4,03 %

**ANNEXE 2**

**ACTIF REPARTI**

	CAPIAN	Valeur brute	Amortissements antérieurs	Amortissements de 2016	Valeur nette	Clé/Affectation
2031	20092031008 PLANS - DOSSIER DIG.DUP	8072,52	0	0	8072,52 BV/52 % de 15524,08	
2031	20132031001 interet	35913,27	0	2915,09	32998,18 NL/9,17 % de 391638,75	
2033	20092033001 retention	1168,35	0	0	1168,35 BV/52 % de 2246,83	
2033	20082033001 SIGNALETIQUE	241,26	0	0	241,26 NL/9,17 % de 2631	
2041581	20132041581001 GIRNUMV2	8150	3260	1630	3260 CAPIAN	
2041582	20162041582001 relais-coteaux-brannais	8748,71	0	0	8748,71 NL/ 9,17 % de 95405,83	
2051	20152051003 LICENCE MSBOX-OFFICE 2013	228	0	45,6	182,4 CAPIAN	
2128 12A09	BASSIN DE RETENTION SUR LE RUISSEAU DE L'ARTOLIE	280594,63	0	0	280594,63 BV/52 % de 539605,05	
2135	20112135006 FEUILLETE	2849,06	0	0	2849,06 CAPIAN	
2135	20162135002 INCENDIE	115,2	0	0	115,2 CAPIAN	
2138	31 POLE JEUNESSE - CAPIAN	189126,19	0	0	189126,19 CAPIAN	
2151	40 VOIRIE de 2002 à 2016	169499,91	0	0	169499,91 8,83 % de 1919591,3	
2152	20142152001 INSTALLATIONS DE VOIRIE	735,03	0	0	735,03 8,83 % de 8324,2	
21751	41 VOIRIE	51701,38	0	0	51701,38 8,83 % de 585519,55	
21757	200921757001 Rotondeuse (banquetouse)	11960	0	0	11960 la commune de Capian	
2182	20142182003 MINIBUS CITROEN JUMPY	16000	1600	1600	12800 la commune de Capian	
2183	20092183006 MATERIEL INFORMATIQUE	1504,61	0	0	1504,61 CAPIAN	
2183	20162183014 TELEPHONE GIGASET	295,88	0	0	295,88 CAPIAN	
2183	20152183002 ORDINATEURS RECONDITIONNES	1088	0	213,6	854,4 CAPIAN	
2183	20132183002 MOBILIER INFORMATIQUE ADOS	2006,62	802,72	401,36	802,74 CAPIAN	
2183	20132183003 PLATEAU HABILLAGE BUREAU ADOS	175,62	70,32	35,16	70,34 CAPIAN	
2184	20132184001 CANAPE ADOS	878	175,6	87,8	614,6 CAPIAN	

## Feuille1

2184	20142184003	Mobilier Salle de Reunion	17/11/2014	3550,33	355	355	2840,33	convention mise à dispo de Caplan	
2184	20152184006	CHAISES SALLE DE REUNION SIEGE	07/10/2015	1484	0	1484,4	1317,6	convention mise à dispo de Caplan	
2184	128 4	COFFRES REGIE	03/05/2005	131,53	131,53	0	0	0 1 secteur ado caplan	
2184	20162184002	COIN COSY VERT	24/06/2016	694	0	0	694	CAPLAN	
2188	20072188001	JEUX DIVERS POUR SECTEUR ADOS	17/07/2007	980	0	0	980	CAPLAN	
2188	20102188007	REFRIGERATEUR TOP - SECTEUR ADO	06/08/2010	165	66	16,5	82,5	CAPLAN	
2188	20132188008	MATERIEL ENTRETEN BAT ADOS	02/05/2013	220,78	44,14	22,07	154,57	CAPLAN	
2188	20132188009	TELEVISEUR LED/LD215	03/06/2013	165,49	33,1	16,55	115,84	CAPLAN	
2188	20132188014	TENTE CUISINE EXTERIEURE	19/07/2013	259	51,8	25,9	181,3	CAPLAN	
2188	20152188007	MATERIEL CAMPING	08/09/2015	439,5	0	43,95	395,55	CAPLAN	
2188	20152188008	MATERIEL ELECTRONIQUE DIVERS	09/09/2015	376,98	0	37,7	339,28	CAPLAN	
2188	20152188012	ISOLANT	19/10/2015	1435,2	0	143,52	1291,68	CAPLAN	
2188	20152188013	CAMERA ASUS X751MA-TY 174H	19/10/2015	555,52	0	55,53	499,79	CAPLAN	
192		total		801469,77	6590,21	7791,73	787087,83		
LANGOIRAN									
2031	20092031008	HONORAIRES REALISATION PLANS - DOSSIER DIG.DUP	01/12/2009	7451,56	0	0	7451,56	BV/48 % de 15524,08	
2031	20122031003	FAISABILITE REQUALIFICATION QUAI BATIS VALLON	26/04/2012	27685	0	0	27685	FF/72 % DE 38451,4	
2031	20132031001	MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALLETIQUE et programme d interet	02/05/2013	115650,92	0	9387,43	106263,49	NL/29,53 % de 391638,75	
2033	20092033001	appel d'offre realisation bassin de retention	09/07/2009	1078,48	0	0	1078,48	BV/48 % de 2246,83	
2033	20082033001	SIGNALLETIQUE	27/10/2008	776,93	0	0	776,93	NL/29,53 % de 2631	
2041412	20132041412001	FONDS DE CONCOURS CHEMIN PIETON	19/12/2013	3165	1266	633	1266	LANGOIRAN	

**DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 16 AOUT 2017**

Feuille 1

2041412	20162041412001	FONDS CONCOURS ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT	25/07/2016	0	0	5483,88	LANGOIRAN	5483,88
2041582	20162041582001	SUBVENTION SIGNALÉTIQUE CDC réolais-coteaux-brannais	20/12/2016	0	0	28173,34	28173,34 NL/ 29,53 % de 95405,83	
20422	201520422001	SUBVENTION 2014-03	18/02/2015	0	1230	6150,21	LANGOIRAN	4920,21
2128	12A09	BASSIN DE RETENTION SUR LE RUISSEAU DE L'ARTOLIE	06/08/2010	0	0	259010,42	259010,42 BV/48% de 539605,05	
2135	20082135002	CHAUFFERIE HALTE GARDERIE SYSTEME ALARME ANTIVOL	29/04/2008	0	0	652,76	LANGOIRAN	652,76
2135	20112135001	P/GARDERIE	10/05/2011	0	0	1499,78	LANGOIRAN	1499,78
2135	20152135005	INSTALLATION ELECTRIQUE	09/09/2015	0	0	2083,01	LANGOIRAN	2083,01
2135	25	ABRI DE JARDIN	16/11/2006	0	0	519	LANGOIRAN	519
2138	37A15	REAPPROPRIATION DE LA FACADE FLUVIALE A LANGOIRAN	27/05/2015	0	0	149308,99	149308,99 FF/72 % DE 207373,6	
2151	40	VOIRIE de 2002 à 2016	31/12/2002	0	0	549387,03	549387,03 28,62 % de 1919591,3	
2152	20142152001	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2014-2017	0	0	2382,39	2382,39 28,62 % de 8324,2 Convention de mise à disposition à a commune de Langoiran	
21571	201221571001	TRACTEUR RENAULT	15/05/2012	0	0	26312	26312	
21571	201221571002	DEBROUSSAILLEUSE	31/08/2012	0	0	19136	19136	
21571	201321571002	EPANDEUR A SEL	20/11/2013	0	0	399	399 LANGOIRAN	
2158	2006215801	SOUFFLEUR STIHL BG85	12/05/2006	0	0	269	269 LANGOIRAN	
2158	20062158004	PESE BEBE HALTE GARDERIE	19/07/2006	0	0	401,86	401,86 LANGOIRAN	
21735	201121735001	RENOVATION HALTE GARDERIE REFECTION PEINTURES HALTE GARDERIE	31/12/2011	0	0	2933,66	2933,66 LANGOIRAN	
21735	28A10		17/09/2010	0	0	3498,1	3498,1 LANGOIRAN	
21735	29	RENOVATION HALTE GARDERIE	22/02/2008	0	0	16700	16700 LANGOIRAN	
21751	41	VOIRIE	31/12/2004	0	0	167575,69	167575,69 28,62 % de 585519,55 Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers	
21783	200821783001	ORDINATEUR ET ACCESSOIRES INSTALLATION CABLAGE GACHE	10/12/2008	0	0	1430,66	1430,66	
2181	20122181006	ELECTRIQUE AVEC CABANE EN BOIS	31/10/2012	0	0	657,8	657,8 LANGOIRAN	
2181	20132181002		31/01/2013	0	0	459	459 LANGOIRAN	
2182	20142182004	RENAULT EXPRESS ESSENCE	22/07/2014	239	239,2	2392	1913,8	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2183	20152183017	LECTEUR CARTES A PUCES	31/12/2015	0	332,4	1662	1329,6 LANGOIRAN	

Page 3



DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **16 AOUT 2017**

Feuille1

2188	20052188002	PETIT MATERIELM HALTE GARDERIE	13/06/2005	340	0	0	0	340	LANGOIRAN	
2188	20082188010	LAVE-VAISSELLE/HG MARMOTTES	21/08/2008	305	0	0	0	305	LANGOIRAN	
2188	20092188008	2 TOBBOGANS GYM	16/10/2009	369	0	0	0	369	LANGOIRAN	
2188	20102188006	TOBOGGAN	06/08/2010	208,9	83,56	20,89	20,89	104,45	LANGOIRAN	
2188	20102188013	LAVE LINGE	01/12/2010	3160	1264	316	316	1580	LANGOIRAN	
2188	20102188014	ARTICLES JEUX ENFANTS	15/12/2010	775	310	77,5	77,5	387,5	LANGOIRAN	
2188	20132188013	COUCHETTES EMPILABLES EN TOILE	19/07/2013	180,86	36,16	18,08	18,08	126,62	LANGOIRAN	
2188	20142188002	LAVE LINGE FRONTAL INDESIT	11/02/2014	299	29,9	29,9	29,9	239,2	LANGOIRAN	
2188	20152188019	REFRIGERATEUR HAIEPREFRIERATEUR TABLE	19/10/2015	175	0	17,5	17,5	157,5	LANGOIRAN	
2188	20152188024	SCOOTERS ET TRICYCLES A PEDALES	24/11/2015	220,95	0	22,09	22,09	198,86	LANGOIRAN	
<b>total</b>				<b>1427421,95</b>	<b>6912,29</b>	<b>14394,26</b>	<b>14394,26</b>	<b>1406115,4</b>		
<b>LE TOURNE</b>										
2031	20132031001	MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALÉTIQUE et programme d interet	02/05/2013	24359,93	0	1977,3	1977,3	22382,63	NL/6,22% de 391638,75	
2033	20082033001	SIGNALÉTIQUE	27/10/2008	163,65	0	0	0	163,65	NL/6,22 % de 2631	
2041412	20162041412002	FONDS CONCOURS RENFORCEMENT DE LA BERGE	13/12/2016	6000	0	0	0	6000	LE TOURNE	
2041582	20162041582001	SUBVENTION SIGNALÉTIQUE CDC réolais-coteaux-brannais	20/12/2016	5934,24	0	0	0	5934,24	NL/6,22 % de 95405,83	
20421	201120421001	SUBVENTION - CHANTIER ECOLE	19/12/2011	6750	4050	1350	1350	1350	LE TOURNE	
20421	201320421001	SUBVENTION 2012 - CHANTIER ECOLE	05/03/2013	7500	3000	1500	1500	3000	LE TOURNE	
20421	201420421001	SUBVENTION 2013-CHANTIER ECOLE	05/06/2014	7500	1500	1500	1500	4500	LE TOURNE	
20421	201520421001	SUBVENTION 2015-01 - CHANTIER ECOLE	07/09/2015	7500	0	1500	1500	6000	LE TOURNE	
20421	201620421001	SUBVENTION 2016-01- CHANTIER ECOLE	24/03/2016	7500	0	0	0	7500	LE TOURNE	

Page 5

## Feuille1

FONDS DE CONCOURS/VALORISATION DU PATRIMOINE									
20421	201620421002	SUBVENTION FORMATION 2016-2017	21/12/2016	7500	0	0	0	0	3000 LE TOURNE
20421	201620421003	TERRAIN BLANC-GIUDICELLI	25/07/2016	15212,16	0	0	0	0	7500 LE TOURNE
2128	20162128002	CLOTURE EN POTEAU GRILLAGE	22/11/2016	6461,34	0	0	0	0	15212,16 LE TOURNE
21318	201121318001	TOITURE VEGETALE TRESSEE	31/12/2011	3500	0	0	0	0	6461,34 LE TOURNE
21318	28A04	MAISON PETITE ENFANCE	31/12/2004	55649,95	0	0	0	0	3500 LE TOURNE
21318	28A06	TX CREATION POLE ENFANCE	08/11/2006	22637,06	0	0	0	0	55649,95 LE TOURNE
21318	28A07	MAISON PETITE ENFANCE ET CLSH	14/03/2007	793035,86	0	0	0	0	22637,06 LE TOURNE
21318	28A08-2313	TVX MAISON ENFANCE	22/02/2008	606610,84	0	0	0	0	793035,86 LE TOURNE
21318	28A14	TRAVAUX MULTI ACCUEIL LE TOURNE	23/10/2014	15508,81	0	0	0	0	606610,84 LE TOURNE
2135	20112135003	PUTS DE JOUR	10/10/2011	3989,86	0	0	0	0	15508,81 LE TOURNE
2135	20112135005	FILM PROTECTEUR	19/12/2011	1406,88	0	0	0	0	3989,86 LE TOURNE
2135	20122135001	PETT MATERIEL	22/05/2012	50,23	0	0	0	0	1406,88 LE TOURNE
2135	20142135003	KIT PORTIER AUDIO	15/10/2014	833,81	0	0	0	0	50,23 LE TOURNE
2135	20142135004	ADOUCCISSEUR	15/10/2014	3696,01	0	0	0	0	833,81 LE TOURNE
2135	20152135004	INSTALLATION CABLAGE POUR TELEPHONE	08/09/2015	2218,92	0	0	0	0	3696,01 LE TOURNE
2135	20152135008	INSTALLATION CLOTURE	19/10/2015	262,1	0	0	0	0	2218,92 LE TOURNE
2135	20152135009	INSTALLATIONS DIVERSES	19/10/2015	368,22	0	0	0	0	262,1 LE TOURNE
2135	20152135010	INSTALLATION RADIAEUR	31/12/2015	126	0	0	0	0	368,22 LE TOURNE
2138	20142138001	ABRI EN BOIS	21/07/2014	999,99	0	0	0	0	126 LE TOURNE
2151	20142152001	40 VOIRIE de 2002 à 2016	31/12/2002	206164,11	0	0	0	0	999,99 LE TOURNE
2152	20142152001	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2014-2017	894,02	0	0	0	0	206164,11 10,74 % de 1919591,3
21568	201221568001	MAINTENANCE EXTINCTEURS FOURNITURE ET POSE D'EXTINCTEURS	22/05/2012	589,03	0	0	0	0	894,02 10,74% de 8324,2
21568	201621568001	TVX MAISON ENFANCE	03/07/2008	699,66	0	0	0	0	589,03 LE TOURNE
2158	20072158003	CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU TYPE COMAP	07/09/2011	2238,91	0	0	0	0	699,66 LE TOURNE
2158	20112158006	CONTENEURS ISO 55 L METRO	07/09/2011	172,24	0	0	0	0	2238,91 0 pole enfance Le tourne
21738	28B07	RELAIS ASSISTANCE MATERIELLE	19/09/2007	1564,6	0	0	0	0	172,24 0 pole enfance Le tourne



DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **16 AOUT 2017**

Feuille 1

21738	28B08	RENOVATION RELAIS ASSISTANCE	22/02/2008	24229,49	0	0	24229,49 LE TOURNE
21751		41 VOIRIE	31/12/2004	62884,8	0	62884,8 10,74 % de 585519,55	
2181	20082181001	ELECTRO MENAGER DIVERS	10/12/2008	1112	0	1112 LE TOURNE	
2181	20122181002	TROTINETTES 3 ROUES	06/09/2012	138	0	138 LE TOURNE	
2181	20122181007	MATERIEL CANTINE	29/11/2012	6261,23	0	6261,23 LE TOURNE	
2181	28A08-2181	TRAVAUX MAISON ENFANCE	08/07/2008	1838,41	0	1838,41 LE TOURNE	
2182	20152182002	VEHICULE BERLINGO 20 11 HDI 75 CONFORT 5 CV	28/07/2015	12270	0	12270	
2183	20062183002	AP PHOTOS PENTAX OPTIO E10	12/09/2006	579,6	0	579,6 LE TOURNE	
2183	20082183001	PHOTOCOPIEUR RICOH	20/03/2008	8044,3	0	8044,3 LE TOURNE	
2183	20082183003	IMPRIMANTE PIXMA MP220	10/12/2008	190,43	0	190,43 LE TOURNE	
2183	20122183003	IMPRIMANTE ALSH 3-11	02/08/2012	186,43	111,84	37,31 LE TOURNE	
2183	20152183005	PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION KONICA MINOLTA C454e	22/04/2015	7389,6	0	5911,68 LE TOURNE	
2183	20092183002	matériel de bureau accueil	09/07/2009	1010,62	0	1010,62 pole enfance Le tourne	
2183	20092183007	LOGICIEL GESTION	01/12/2009	5936,14	0	5936,14 pole enfance Le Tourne	
2183	20142183002	MOBILIER DE BUREAU	22/07/2014	679,51	135,9	407,71 mise à dispo pole enfance	
2183		119 DIVERS MEUBLES RAM	30/09/2004	1158,06	0	0 pole enfance Le tourne	
2183	20082183001	PC ASSEMBLE WINDOWS XP +	30/08/2006	6971,32	6971,32	0 pole enfance Le tourne	
2183	20142183001	DESTRUCTEUR DOCUMENTS	07/04/2014	342,91	68,58	205,75	
2183	20142183003	MATERIEL INFORMATIQUE	15/10/2014	2656,8	531,36	1594,08	
2183	20142183004	ONDULEUR SIEGE CDC	17/11/2014	268,8	53,76	161,28	
2183	20152183001	ARMOIRE DE BUREAU	05/02/2015	382,8	0	366,8	
2184		128 4 COFFRES REGIE	03/05/2005	263,06	263,06	0 2 pole enfance	
2184	20062184001	FAUTEUIL D'ALLAITEMENT	02/08/2006	275	0	275 LE TOURNE	
2184	20072184001	MEUBLES DE RANGEMENT	19/09/2007	545,38	0	545,38 LE TOURNE	
2184	20072184002	MEUBLES CUISINE	28/12/2007	1290	0	1290 LE TOURNE	
2184	20082184001	MOBILIER ENFANTS P/MAISON DE	08/07/2008	8348,08	0	8348,08 LE TOURNE	
2184	20082184002	MEUBLES DIVERS /LE TOURNE	21/08/2008	1882,5	0	1882,5 LE TOURNE	
2184	20082184004	MEUBLE/MAISON ENFANCE	21/08/2008	90,15	0	90,15 LE TOURNE	

Page 7

## Feuille1

2184	20082184006	TABLE ET BANC P/CLSH	10/12/2008	474,81	0	0	0	474,81	LE TOURNE
2184	20092184001	MOBILIER CLSH	25/05/2009	1221,12	0	0	0	1221,12	LE TOURNE
2184	20092184002	MOBILIER LE TOURNE	16/10/2009	1582,31	0	0	0	1582,31	LE TOURNE
2184	20092184003	MOBILIER MULTI ACCUEIL	30/10/2009	3541,36	0	0	0	3541,36	LE TOURNE
2184	20102184001	MOBILIER	17/09/2010	1707,56	683,04	170,76	0	853,76	LE TOURNE
2184	20102184002	TAPIS DE SOL	31/12/2010	474,02	189,6	47,4	0	237,02	LE TOURNE
2184	20112184001	ARMOIRE SPACEO	02/03/2011	99,9	39,96	9,99	0	49,95	LE TOURNE
2184	20112184002	6 COUCHETTES EMPILABLES	07/09/2011	199	79,5	19,8	0	99,7	LE TOURNE
2184	20112184003	EQUIPEMENT DIVERS MULTI-ACCUEIL	07/09/2011	809,49	323,8	80,95	0	404,74	LE TOURNE
2184	20112184004	EQUIPEMENT DIVERS	07/09/2011	404,29	161,72	40,43	0	202,14	LE TOURNE
2184	20112184005	MEUBLE MON-BLOC VESTIAIRE	28/09/2011	348,04	139,2	34,8	0	174,04	LE TOURNE
2184	20132184002	MEUBLES BOULEAU A PORTES ET BACS	11/09/2013	480	96	48	0	336	LE TOURNE
2184	20132184003	CHAISES BOIS EN HETRE	11/09/2013	402,99	80,6	40,3	0	282,09	LE TOURNE
2184	20132184004	ENSEMBLE MEUBLE DE RANGEMENT	20/11/2013	743,91	148,78	74,39	0	520,74	LE TOURNE
2184	20152184003	ARMOIRE SPACEO PREMIUM	09/09/2015	99,9	0	9,99	0	89,91	LE TOURNE
2184	20152184004	ARMOIRE SPACEO PREMIUM	09/09/2015	99,9	0	9,99	0	89,91	LE TOURNE
2184	20152184005	ARMOIRE SPACEO PREMIUM	09/09/2015	89,9	0	8,99	0	80,91	LE TOURNE
2184	20152184009	TABLE EVOLUTION	10/11/2015	170,04	0	17	0	153,04	LE TOURNE
2184	20162184001	MOBILIER CUISINE	01/06/2016	520,7	0	0	0	520,7	LE TOURNE
2184	20162184003	ARMOIRE 2 PORTES HAUTES	26/07/2016	483,8	0	0	0	483,8	LE TOURNE
2184	20162184007	FALCHINI EN HETRE	28/09/2016	186,15	0	0	0	186,15	LE TOURNE
2184	20162184008	CHAISE	27/09/2016	237,01	0	0	0	237,01	LE TOURNE
2188	117	CADRE MIROIR	02/06/2004	258,34	0	0	0	258,34	LE TOURNE
2188	129	LECTEUR ENRE K7-CD + ENCEINTE	06/07/2005	2024,72	1818	202	0	4,72	LE TOURNE
2188	20062188001	SECHE LINGE	12/09/2006	269	0	0	0	269	LE TOURNE
2188	20072188002	MATERIEL SPORTIF TAPIS DE SOL	02/08/2007	450	0	0	0	450	LE TOURNE
2188	20072188003	MATERIEL SPORTIF	02/08/2007	124,51	0	0	0	124,51	LE TOURNE
2188	20072188004	DRAPS POUR LE CLSH	02/08/2007	100,3	0	0	0	100,3	LE TOURNE
2188	20082188001	TABLE DE CUISSON	20/03/2008	649,5	0	0	0	649,5	LE TOURNE
2188	20082188002	MATERIEL DIVERS P/MAISON DE	08/07/2008	318,75	0	0	0	318,75	LE TOURNE
2188	20082188003	MATERIEL PEDAGOGIQUE DIVERS	08/07/2008	3149,67	0	0	0	3149,67	LE TOURNE

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **16 AOUT 2017**

Feuille1

2188	20082188004	LINGE MAISON ENFANCE AU TOURNE	08/07/2008	3914,81	0	0	3914,81 LE TOURNE
2188	20082188005	MATERIEL DIVERS MAISON DE	08/07/2008	399,25	0	0	399,25 LE TOURNE
2188	20082188006	MATERIEL HYGIENE DIVERS	16/07/2008	2707,72	0	0	2707,72 LE TOURNE
2188	20082188007	MATERIEL CUISINE DIVERS MATERIEL DIVERS MAISON	16/07/2008	274,63	0	0	274,63 LE TOURNE
2188	20082188008	MATERIEL DIVERS MAISON ENFANCE	16/07/2008	9626,71	0	0	9626,71 LE TOURNE
2188	20082188009	MATERIEL DIVERS MAISON ENFANCE	16/07/2008	1618,39	0	0	1618,39 LE TOURNE
2188	20082188011	ELECTRO MENAGER DIVERS	21/08/2008	4395,71	0	0	4395,71 LE TOURNE
2188	20082188012	VAISSELLE/MAISON ENFANCE	21/08/2008	912,45	0	0	912,45 LE TOURNE
2188	20082188013	VAISSELLE/MAISON ENFANCE	21/08/2008	1754,95	0	0	1754,95 LE TOURNE
2188	20082188014	JOUETS/MAISON ENFANCE	21/08/2008	431,01	0	0	431,01 LE TOURNE
2188	20082188015	DIVERS JEUX P/MAISON ENFANCE	10/12/2008	4197	0	0	4197 LE TOURNE
2188	20082188016	EQUIPEMENT CUISINE P/MAISON ENFANCE	10/12/2008	128,69	0	0	128,69 LE TOURNE
2188	20082188017	EQUIPEMENT CUISINE P/MAISON ENFANCE	10/12/2008	225,61	0	0	225,61 LE TOURNE
2188	20082188018	EQUIPEMENT CUISINE P/MAISON ENFANCE	10/12/2008	633,88	0	0	633,88 LE TOURNE
2188	20092188001	lecteur de badge	10/03/2009	1839,15	0	0	1839,15 LE TOURNE
2188	20092188002	EXTINCTEURS 2008 MA LE TOURNE	03/02/2009	879,06	0	0	879,06 LE TOURNE
2188	20092188003	REGISTRE INCENDIE MA LE TOURNE	03/02/2009	22,13	0	0	22,13 LE TOURNE
2188	20092188006	LAVE VAISSELLE HOODED C6E	05/08/2009	2574,58	0	0	2574,58 LE TOURNE
2188	20092188007	CAMERA CANON DIGITAL IXUS	16/10/2009	819,21	0	0	819,21 LE TOURNE
2188	20102188002	REGULATEUR EAU	06/05/2010	5129,05	3072	512	1545,05 LE TOURNE
2188	20102188008	MATERIEL DIVERS MULTI ACCUEIL	06/08/2010	228,49	91,4	22,85	114,24 LE TOURNE
2188	20102188010	MAISON COCCINELLE	06/08/2010	149	59,6	14,9	74,5 LE TOURNE
2188	20102188011	MATERIEL DIVERS	17/09/2010	616,95	246,8	61,7	308,45 LE TOURNE
2188	20102188016	JOUETS DIVERS	16/12/2010	814,29	325,72	81,43	407,14 LE TOURNE
2188	20102188017	PETTIT MATERIEL	16/12/2010	99	39,6	9,9	49,5 LE TOURNE
2188	20102188018	MATERIEL DIVERS	20/01/2010	751,7	300,68	75,17	375,85 LE TOURNE
2188	20102188019	FOURNITURES DIVERSES	20/01/2010	434,19	173,68	43,42	217,09 LE TOURNE
2188	20112188005	VITRINE	21/10/2011	98,07	39,24	9,81	49,02 LE TOURNE
2188	20112188007	RADIO CD	09/11/2011	32,9	13,16	3,29	16,45 LE TOURNE
2188	20122188002	SECHE LINGE	22/05/2012	2700	810	270	1620 LE TOURNE

Page 9

## Feuille1

2188	20122188003	TRANST ENFANT	31/08/2012	236,99	71,07	23,69	142,23	LE TOURNE
2188	20122188004	PORTEUR POUSS POUSS	31/08/2012	100	30	10	60	LE TOURNE
2188	20122188005	MATERIEL ENFANT	31/08/2012	475,19	142,53	47,51	285,15	LE TOURNE
2188	20122188007	PETTIT EQUIPEMENT	19/09/2012	27,9	8,37	2,79	16,74	LE TOURNE
2188	20122188008	PETTIT EQUIPEMENT	11/10/2012	704,88	211,44	70,48	422,96	LE TOURNE
2188	20132188002	MIXER BLENDER SANTOS N°37 BOL 4 L	31/01/2013	688,9	137,78	68,89	482,23	LE TOURNE
2188	20132188005	CAPTEUR ENREGISTREUR TEMPERATURE	05/03/2013	466,44	93,28	46,64	326,52	LE TOURNE
2188	20132188006	BOULLOIRE ET PERCOLATEUR	05/03/2013	289,19	57,84	28,92	202,43	LE TOURNE
2188	20132188010	KIT STORE	14/06/2013	149	29,8	14,9	104,3	LE TOURNE
2188	20132188011	MEUBLE VITRINE EXTERIEURE BASIC	19/07/2013	206,54	41,3	20,65	144,59	LE TOURNE
2188	20132188012	CHAUFFE ASSIETTES	19/07/2013	452,09	90,42	45,21	316,46	LE TOURNE
2188	20132188015	MONOBROSSE B.VITESSE FM 40D LAVE VAISSELLE PROFESSIONNEL	30/07/2013	1771,99	354,4	177,2	1240,39	LE TOURNE
2188	20132188016	HOONVED	11/09/2013	2931	586,2	293,1	2051,7	LE TOURNE
2188	20132188017	EQUIPEMENT PLAN SIGNALETIQUE EVACUATION INCENDIE	11/09/2013	110,63	22,12	11,06	77,45	LE TOURNE
2188	20132188018	LAVE LINGE FRONTAL INDESTIT ASPIRATEUR PROFESSIONNEL VL	30/09/2013	299	59,8	29,9	209,3	LE TOURNE
2188	20132188019	500 35 ERGO	30/09/2013	321,84	64,36	32,18	225,3	LE TOURNE
2188	20132188023	MATERIEL AUDIO/VIDEO	12/12/2013	42,67	8,52	4,26	29,89	LE TOURNE
2188	20152188004	ASPIRATEUR	07/07/2015	156,8	0	15,68	141,12	LE TOURNE
2188	20152188005	CONTENEUR ISOTHERME ICE BOX 70L	29/07/2015	245,76	0	24,57	221,19	LE TOURNE
2188	20152188006	VENTILATEURS ET BRUMISATEURS	03/08/2015	194,85	0	19,48	175,37	LE TOURNE
2188	20152188009	CHARIOTS MENAGE ET ACCESSOIRES	09/09/2015	562,85	0	56,28	506,57	LE TOURNE
2188	20152188014	MATERIEL PEDAGOGIQUE	19/10/2015	573,29	0	57,32	515,97	LE TOURNE
2188	20152188015	MATERIEL DIVERS	19/10/2015	145,71	0	14,57	131,14	LE TOURNE
2188	20152188018	REFRIGERATEUR CALPREFIGERATEUR TABLE	19/10/2015	125	0	12,5	112,5	LE TOURNE
2188	20152188022	MATERIEL CUISINE	19/10/2015	285,54	0	28,55	256,99	LE TOURNE
2188	20152188023	MATERIEL EQUIPEMENT	10/11/2015	431,3	0	43,13	388,17	LE TOURNE
2188	20162188003	CREPIERE PARTY	01/06/2016	59,9	0	0	59,9	LE TOURNE
2188	20162188004	ADOUCCISSEUR DEAU	01/06/2016	828	0	0	828	LE TOURNE
2188	20162188006	LAVE LINGE FRONTAL	26/07/2016	299	0	0	299	LE TOURNE

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **06 AOUT 2017**

Feuille1

2188	20162188007	LAVE VAISSELLE SHAR 60 C	26/07/2016	199	0	0	0	199 LE TOURNE
2188	20162188008	ASPIRATEUR	26/07/2016	240,84	0	0	0	240,84 LE TOURNE
2188	20162188009	POUSSETTE DOUBLE HOTTE ASPIRANTE VERE/INOX 90	07/09/2016	357,7	0	0	0	357,7 LE TOURNE
2188	20162188010	CM	28/09/2016	135	0	0	0	135 LE TOURNE
2188	20162188011	JARDIN AIRE DE DETENTE CABANE ENFANT + BARRIERE	05/10/2016	684,18	0	0	0	684,18 LE TOURNE
2188	20162188012	SECURITE	12/10/2016	595,8	0	0	0	595,8 LE TOURNE
2188	20162188013	CAFETIERE LAEP	13/10/2016	89,99	0	0	0	89,99 LE TOURNE
2188	20162188014	BARRIERE PLATE POUR CLOTURE	21/10/2016	500	0	0	0	500 LE TOURNE
2188	20132188024	CHARIOT D'ENTRETIEN	19/12/2013	186,58	186,58	0	0	0 LE TOURNE
<b>total</b>				2072721,53	30935,13	14984,65	2026801,75	
<b>LESTIAC</b>								
2031	20122031003	FAISABILITE REQUALIFICATION QUAIS BATIS VALLON	26/04/2012	1538,06	0	0	0	1538,06 FF/4 % DE 38451,4
2031	20132031001	MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALETIQUE et programme d interet	02/05/2013	25378,19	0	2059,96	0	23318,23 NL/6,48 % de 391638,75
2033	20082033001	SIGNALETIQUE	27/10/2008	170,49	0	0	0	170,49 NL/6,48 % de 2631
2041582	20162041582001	SUBVENTION SIGNALETIQUE CDC réolais-coteaux-brançais	20/12/2016	6182,3	0	0	0	6182,3 NL/6,48 % de 95405,83
20421	201420421002	SUBVENTION 2014-02- AMENAGEMENT GUINGUETTE	17/12/2014	7244,96	1449	1449	0	4346,96 LESTIAC
2128	10	COURTS DE TENNIS LESTIAC	20/03/2008	52901,28	0	0	0	52901,28 LESTIAC
21318	131	GRADINS TYPE RUE - MANIFESTATIONS CULTURELLES	06/08/2010	2410,0	0	0	0	2410 Compétence culture et agents transférés à la cdc de podensac
21318	34	CHALET EMMAUS	17/06/2014	12872,41	0	0	0	12872,41 LESTIAC
21318	34A15	TRAVAUX CHELET EMMAUS	08/06/2015	6565,34	0	0	0	6565,34 LESTIAC
21318	34A16	CHALET EMMAUS	30/03/2016	6549	0	0	0	6549 LESTIAC
2135	20102135001	SYSTEME ALARME SIEGE CDC	06/08/2010	753,48	0	0	0	753,48 LESTIAC
2135	20102135002	FENETRE SIEGE CDC	06/08/2010	693,68	0	0	0	693,68 LESTIAC
2135	20142135002	FOURNITURE ET INSTALLATION MAT ET PROJECTEUR	18/06/2014	23445,5	0	0	0	23445,5 LESTIAC

## Feuille1

2135	20162135001	EQUIPEMENT SIGNALÉTIQUE INCENDIE	21/03/2016	115,2	0	0	0	115,2	LESTIAC
2138	37A15	REAPPROPRIATION DE LA FACADE FLUVIALE A LANGOIRAN	27/05/2015	8294,94	0	0	8294,94	FE/4 % DE 207373,6	
21531	201121531001	BRANCHEMENT EAU	31/12/2011	1554,01	466,2	155,4	932,41	LESTIAC	
21534	41A11	TRAVAUX RESEAU ELECTRIQUE	16/06/2011	731,78	0	0	731,78	LESTIAC	
2151		40 VOIRIE de 2002 à 2016	31/12/2002	162589,38	0	0	162589,38	8,47 % de 1919591,3	
2152	20142152001	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2014-2017	705,06	0	0	705,06	8,47 % de 8324,2	
21578		124 REMORQUE BASCULANTE GIMBRE	30/09/2004	5382	5382	0	0		Convention de mise à disposition à 0 la cdc de Podensac
2158	20132158001	PERCEUSE LITHIUM	15/02/2013	149,9	59,96	29,98	59,96	la cdc de podensac	Convention de mise à disposition à
2158	20162158001	BETONNIERE ELECTRIQUE 160L	21/03/2016	238	0	0	238	la cdc de podensac	Convention de mise à disposition à
2158	20062158005	SONO	27/10/2006	1922,76	1922,76	0	0		Convention de mise à disposition à
2158	20072158001	KARCHER	11/05/2007	665,28	665,28	0	0		0 la cdc de Podensac
2158	20112158001	MULTI-PONCEUSE 4EN1 B&D KA 280K 220W	05/05/2011	112,9	90,32	22,58	0,01	la cdc de Podensac	Convention de mise à disposition à
2158	20112158003	COMPRESSEUR COAXIAL 100L ET KIT GONFLAGE	12/08/2011	233,86	187,08	46,77	1848,5	LESTIAC	
2158	20102158001	BANC FORESTIER/CORBELLE	06/05/2010	1848,5	0	0	200	tennis	
2158	20162158005	DISJONCTEUR	26/07/2016	200	0	0	7336,07	LESTIAC	
21718	10-2317	COURTS DE TENNIS LESTIAC	04/07/2008	7336,07	0	0	49593,51	8,47% de 585519,55	
21751		41 VOIRIE	31/12/2004	49593,51	0	0			
2181	20102181002	INSTALLATIONS SANITAIRES SIEGE CDC	17/09/2010	1196,6	0	0	1196,6	LESTIAC	
2181	20112181001	DESSERT ET RACCORDEMENT FRANCE TELECOM	31/12/2011	739,75	0	0	739,75	LESTIAC	
2181	20122181001	MEUBLE DE TOILETTE	06/07/2012	167,3	0	0	167,3	LESTIAC	
2181	20122181003	INSTALLATION COULISSANT BUREAU	06/09/2012	2051,34	0	0	2051,34	LESTIAC	
2181	20122181004	ALIMENTATION ELECTRIQUE	06/09/2012	454,48	0	0	454,48	LESTIAC	
2182	20142182001	VEHICULE UTILITAIRE NEMO HD70 CLUB CV	11/02/2014	4263,1	426	426	3411,1	la cdc de podensac	Convention de mise à disposition à
2183	20122183002	PETTI MATERIEL INFORMATIQUE	22/05/2012	1888,34	1132,98	377,66	377,7	la cdc de podensac	Convention de mise à disposition à
2183	20122183004	DISQUE SAUVEGARDE PC	31/08/2012	145,95	87,57	29,19	29,19	la cdc de podensac	Convention de mise à disposition à

**DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 06 AOÛT 2017**

Feuille1

2183	20122183005	BUREAU VIE ASSOCIATIVE	11/10/2012	408,85	81,75	27,25	299,85	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2183	20152183016	TABLES DE REUNION	24/11/2015	605,21	0	121,04	484,17	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2183	20152183018	EXTENSION BUEAU ET ARMOIRE	31/12/2015	289,8	0	19,32	270,48	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2183	20162183001	MOBILIER DE BUREAU	21/03/2016	315,56	0	0	315,56	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac
2183	20062183003	PC ASSEMBLE SUIVANT DEVIS	20/12/2006	2131,2	2131,2	0	0	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac
2183	20112183005	MATERIEL INFORMATIQUE CISP- OFFICE FAMILLE	07/09/2011	253,21	202,56	50,65	0	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac
2183	20112183006	MATERIEL INFORMATIQUE-HP PAVILLON G5410FR	07/09/2011	396,94	317,56	79,38	0	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac
2183	20062183004	MATERIEL WELL	29/11/2006	174,2	0	0	174,2	LESTIAC
2183	20102183003	INSTALLATIONS TELEPHONIQUES SIEGE	17/09/2010	715,21	429,12	143,04	143,05	LESTIAC
2183	20132183004	MATERIEL INFORMATIQUE ADM.	03/06/2013	952,02	380,8	190,4	380,82	LESTIAC
2183	20132183005	MATERIEL INFORMATIQUE ADM.	03/06/2013	466,44	186,58	93,29	186,57	LESTIAC
2184	20142184001	MEUBLES AMENAGEMENT CUISINE SALLE DE REUNION	23/10/2014	1378,88	138	138	1102,88	LESTIAC
2184	20082184003	MEUBLE ARMOIRE/SIEGE SOCIAL CC	21/08/2008	779,79	0	0	779,79	LESTIAC
2158	20062158006	ALARME SIEGE ADMINISTRATIF	06/11/2006	984,19	984,19	0	0	LESTIAC
2188	20102188003	INSTALLATION ELECTRIQUE	02/07/2010	15332,88	6133,16	1533,29	7666,43	LESTIAC
2188	20112188002	INTERPHONE POSTE CITY MAX EXTRA	28/09/2011	59,8	23,92	5,98	29,9	LESTIAC
2188	20142188008	LAVE VERRES	17/12/2014	2181,6	218,16	218,16	1745,28	LESTIAC
2188	20152188020	REFRIGERATEUR HAIEPREFRIGERATEUR TABLE	19/10/2015	175	0	17,5	157,5	LESTIAC
2188	20102188015	CHAPITEAU	15/12/2010	9167,9	3667,16	916,79	4583,95	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac
2188	20112188003	CANDELABRES KAKEMONOS	28/09/2011	476	190,4	47,6	238	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac
		total		436529,38	26963,71	8198,23	401377,44	

PAILLET

Page 13

## Feuille1

2031	20112031002	ETUDE ELABORATION DU PLAN DE GESTION ILE RAYMOND	04/07/2011	18190,67	0	0	18190,67	IR 56% de 32 483,34
2031	20122031003	FAISABILITE REQUALIFICATION QUAI BATTIS VALLON	26/04/2012	3845,14	0	0	3845,14	FF/10 % DE 38451,4
2031	20132031001	MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALÉTIQUE et programme d'interet	02/05/2013	47779,93	0	3878,31	43901,62	NU/12,2 % de 391638,75
2033	20082033001	SIGNALÉTIQUE	27/10/2008	320,98	0	0	320,98	NU/12,2 % de 2631
2041412	20142041412001	FONDS CONCOURS POUR EXTENSION PARKING PHARMACIE	31/12/2014	3151	630	630	1891	PAILLET
2041582	20162041582001	SUBVENTION SIGNALÉTIQUE CDC réolis-coteaux-bramais	20/12/2016	11639,51	0	0	11639,51	NU/12,2 % de 95405,83
2051	20152051002	MSBOX/OFFICE 2013 HOME AND BUSINESS	09/09/2015	456	0	91,2	364,8	pole social
2111	11A10	TERRAINS ILE DE RAYMOND ET GRAND BERN	19/05/2010	176555,87	0	0	176555,87	IR 56 % de 315278,34
2128	20142128001	NETTOYAGE LIT DU RUISSEAU	15/10/2014	1743,6	0	0	1743,6	PAILLET
2128	20142128002	PIEUTAGE DURGENCE PIEDS DE PERGE	15/10/2014	7725	0	0	7725	PAILLET
2128	20142128003	TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES BERGES PAILLET	19/12/2014	2716,85	0	0	2716,85	PAILLET
2128	20162128001	TRAVAUX DE REPRISE DES BERGES	28/09/2016	19020	0	0	19020	PAILLET
2128	30	AMENAGEMENT ILE RAYMOND	15/12/2010 à 2016	76447,9	0	0	76447,9	IR 56 % de 136514,11
2128	20162128004	TRAVAUX DIVERS PAILLET	23/11/2016	31216,62	0	0	31216,62	PAILLET
21318	24A07	ETUDE DE SOLS LOGEMENTS	11/05/2007	2033,2	0	0	2033,2	PAILLET
21318	24C	AMENAGEMENT DE 2 LOGTS PAILLET	29/11/2006	14413,15	0	0	14413,15	PAILLET
21318	24D	AMENAGEMENT D'UN LOGT PAILLET	29/11/2006	11058,76	0	0	11058,76	PAILLET
21318	26A06	MULTI RURAL	06/04/2006	16994,29	0	0	16994,29	PAILLET
21318	26A07	TRAVAUX REHABILITATION IMMEUBL	24/05/2007	251171	0	0	251171	PAILLET
21318	26A08-2313	TRAVAUX MULTI RURAL	22/02/2008	441226,21	0	0	441226,21	PAILLET
21318	26A09	MULTI SERVICES PAILLET	31/07/2009	1435,2	0	0	1435,2	PAILLET
21318	26A14	TRAVAUX AMENAGEMENT MULTI RURAL	11/02/2014	2472,6	0	0	2472,6	PAILLET
21318	26A15	TRAVAUX MUTLI-RURAL/CAFE DE LA LIBERTE	22/04/2015	4654,8	0	0	4654,8	PAILLET



DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **06 AOUT 2017**

Feuille1

2132	24	IMMEUBLE BERTRUC ROUTE DE BX	30/11/2005	120816,14	0	0	120816,14 PAILLET
2132 24A15		TRAVAUX LOGEMENTS	22/04/2015	1380	0	0	1380 PAILLET
2132 24B		IMMEUBLE PLACE GAMBETTA RD 10	24/08/2005	94783,59	0	0	94783,59 PAILLET
2132	26	LOGT DOSSIER GRAPHI 33	04/04/2007	45,83	0	0	45,83 PAILLET
2135	20082135001	CHAUFFE EAU	29/04/2008	145,12	0	0	145,12 PAILLET
2135	20132135002	REPLACEMENT VITRAGE CAFE	03/06/2013	1635,43	0	0	1635,43 PAILLET
2135	20132135003	INSTALLATION CHAMBRE FROIDE	11/09/2013	6500,26	0	0	6500,26 PAILLET
2135	20142135001	FOURNITURE ET INSTALLATION CHAUFFE EAU	16/06/2014	3488,16	0	0	3488,16 PAILLET
2135	20142135005	ADOUCCISSEUR D'EAU	17/12/2014	2748,01	0	0	2748,01 PAILLET
2135	20142135006	CHAUFFE EAU STYX	17/12/2014	1616,14	0	0	1616,14 PAILLET
2135	20142135007	CHAUDIERE ELM STELLIS	17/12/2014	5414,05	0	0	5414,05 PAILLET
2135	20152135001	REPLACEMENT PORTE FENETRE MULTI RURAL	11/03/2015	1700	0	0	1700 PAILLET
2135	20152135002	INTERPHONE LOFT EXTRA INSTALLATION BLOC PORTE	08/09/2015	97,2	0	0	97,2 PAILLET
2135	20152135003	MATALLIQUE	29/07/2015	1571,95	0	0	1571,95 PAILLET
2135	20152135006	TRAVAUX ISOLATION PLAFOND AGENCEMENT ELECTRIQUE	09/09/2015	1513	0	0	1513 PAILLET
2135	20152135007	MODULES DISJONCTEUR A	07/10/2015	158,32	0	0	158,32 PAILLET
2138 37A15		REAPPROPRIATION DE LA FACADE FLUVIALE A LANGOIRAN	27/05/2015	20737,36	0	0	20737,36 FF/10 % DE 207373,6
2138	35	POINT SERVICES	15/05/2014	31760,59	0	0	31760,59 PAILLET
2138 35A15		TRAVAUX POINT SERVICES	05/02/2015	82570,79	0	0	82570,79 PAILLET
2138	20112313001	ACHAT TOLES	31/12/2011	3781,39	0	0	3781,39 IR
2138	20162138001	JALONNEMENT SIGNALETIQUE	22/11/2016	32816,4	0	0	32816,4 IR
2151	40	VOIRIE de 2002 à 2016	31/12/2002	208467,62	0	0	208467,62 10,86 % de 1919591,3
2152	20142152001	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2014-2017	904,01	0	0	904,01 10,86 % de 8324,2
21571	118	TRACTEUR LANDINI TYPE MEALBB	30/09/2004	26312	19397	1754	5161 IR
2158	20082158001	TRONCNEUSE	20/03/2008	1734,2	0	0	1734,2 IR
2158	20082158002	CONTENEURS POUBELLES	16/07/2008	208,52	0	0	208,52 IR
2158	20102158002	PETIT MATERIEL DIVERS	16/12/2010	398	0	0	398 IR
2158	20132158005	SONDE PIEZOMETRIQUE AUTO	29/11/2013	962,78	385,1	192,55	385,13 IR
2158	20142158001	SONDE PIEZOMETRIQUE	27/01/2014	490,36	98	98	294,36 IR

Page 15

## Feuille1

2158	20142158003	BROYEUR MARQUE LARQUEY TREUIL POUR VEHICULE 4X4	23/10/2014	3000	600	600	1800 IR
2158	20162158002	MITSUBISHI	30/03/2016	1896	0	0	1896 IR
2158	20162158003	TOURNEVIS SANS FIL BOSCH	01/06/2016	60,9	0	0	60,9 IR
2158	20162158004	PERCEUSE SANS FIL BOSCH	01/06/2016	239	0	0	239 IR
2158	20162158006	TRONCONNUEUSE STIHL MS/1937/35CM	26/07/2016	391,5	0	0	391,5 IR
2158	20092158001	TRONCONNUEUSE STIHL MS 230C	16/10/2009	479,01	0	0	479,01 la cdc de podensac
2158	20132158004	DEBRUSSAILLEUSE STIHL	08/10/2013	782,19	312,88	156,43	312,88 la cdc de podensac
2158	20162158007	TRANSPALETTE	26/07/2016	398,21	0	0	398,21 la cdc de podensac
21731	21	DIVERS TRVX 2000	31/12/2000	20639,58	0	0	20639,58 PAILLET
21751	41	VOIRIE	31/12/2004	63587,42	0	0	63587,42 10,86 % de 585519,55
2181	20102181001	PORTES CAFE LIBERTE A PAILLET	06/08/2010	684,06	0	0	684,06 PAILLET
2181	20122181005	PORTAILS	29/10/2012	8594,18	0	0	8594,18 PAILLET
2181	20132181001	CADRE PORTE LOGEMENT	31/01/2013	137,28	0	0	137,28 PAILLET
2181	20132181003	TERRASSE BOIS CAFE	31/01/2013	8020,24	0	0	8020,24 PAILLET
2181	20142181001	REFECTION MULTI RURAL PAILLET	15/10/2014	7317,6	0	0	7317,6 PAILLET
2181	26A08	TRAVAUX MULTI RURAL	08/07/2008	2826,15	0	0	2826,15 PAILLET
2182	20142182002	TRACTEUR NEW HOLLAND	21/07/2014	38399,78	3840	3840	30719,78 la commune de Paillet
2183	20162183006	ORDINATEUR "HP PROBOOK 455 G3"	01/06/2016	948	0	0	948 la cdc de podensac
2183	20152183007	TELEPHONRS MOBILES	07/07/2015	1082,57	0	216,51	866,06 la cdc de podensac
2183	20152183019	ARMOIRE TOP	31/12/2015	76,56	0	5,1	71,46 la cdc de podensac
2183	20162183002	CAISSON ARGENT ERIK	21/03/2016	59	0	0	59 la cdc de podensac
2183	20162183011	IMPRIMANTE MFC A3 BROTHER	26/07/2016	279	0	0	279 la cdc de podensac
2183	20162183013	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	26/07/2016	417,36	0	0	417,36 la cdc de podensac
2183	20162183004	ORDINATEUR HP "PRODESK 400 G2"	01/06/2016	894,48	0	0	894,48 la cdc de podensac
2184	20082184005	WHIRLPOOL/LOGEMENTS TABLE GAZ	21/08/2008	155	0	0	155 PAILLET
2184	20082184007	PETIT EQUIPEMENT MENAGER DIVERS LOGEMENT DURGENCE	10/12/2008	1171,58	0	0	1171,58 PAILLET

**DOCUMENT ANNEXÉ**  
**A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
**EN DATE DU 16 AOÛT 2017**

Feuille1

2188	20052188001	EXTINCTEURS	04/04/2005	481,99	0	0	0	481,99	PAILLET	
2188	20092188004	PORTAIL MUTLI SERVICE	02/06/2009	2960,1	0	0	0	2960,1	PAILLET	
2188	20092188009	DIVERS ACHATS AMENAGEMENT	16/10/2009	205,19	0	0	0	205,19	PAILLET	
2188	20112188008	LOGEMENT D'URGENCE	28/11/2011	1530,88	612,28	153,07	0	765,53	PAILLET	
2188	20122188001	CUMULUS 300L THERMOR	22/05/2012	214,5	64,35	21,45	0	128,7	PAILLET	
2188	20142188005	ASPIRATEUR	18/03/2014	259,9	25,99	25,99	0	207,92	PAILLET	
2188	20152188001	FOUR CANDY	22/04/2015	205	0	20,5	0	184,5	PAILLET	
2188	20092188005	SECHE LINGE	31/07/2009	14999,04	0	0	0	14999,04	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac	
2188	20112188001	MATERIEL SCENIQUE P/DIVERS SPECTACLES	02/03/2011	330,1	132,04	33,01	0	165,05	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac	
2188	20132188020	PIED SCENIQUE	25/10/2013	1194,09	238,8	119,4	0	835,89	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac	
2188	20142188001	TENTE RECEPTION HEXAGONALE	27/01/2014	2063,42	206,34	206,34	0	1650,74	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac	
2188	20162188002	MATERIEL SCENIQUE	21/03/2016	405,49	0	0	0	405,49	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac	
2188	20102188001	TELEVISEUR KDL48W585BBAEP M+	06/05/2010	4060,96	2436	406	0	1218,96	Convention de mise à disposition à la cdc de Podensac	
			total	1992472,81	28978,78	12447,86	0	1951046,17		
<b>RIONS</b>										
2031	20112031002	ETUDE ELABORATION DU PLAN DE GESTION ILE RAYMOND	04/07/2011	14292,67	0	0	0	14292,67	IR 44% de 32 483,34	
2031	20122031003	FAISABILITE REQUALIFICATION QUAIS BATTIS VALLON	26/04/2012	5383,2	0	0	0	5383,2	FF7714% DE 38451,4	
2031	20132031001	MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALÉTIQUE et programme d'interet	02/05/2013	62975,51	0	5111,75	0	57863,76	NL/16,08 % de 391638,75	
2033	20082033001	SIGNALÉTIQUE	27/10/2008	423,07	0	0	0	423,07	NL/16,08 % de 2631	
2041581	2010204158001	CONTRAT PARTENARIAT 2010 PUBLIC-PRIVE	18/08/2010	15000	9000	3000	0	3000	RIONS	
2041581	2011204158001	CONTRIBUTION PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE 2011	10/05/2011	15000	9000	3000	0	3000	RIONS	

## Feuille1

2041582	20162041582001	feolais-coteaux-oltramais	SUBVENTION SIGNALÉTIQUE CDC	2012/2016	15341,26	0	0	15341,26	NL/ 16,08 % de 95405,83
20422	201220422001	DOMAINE PASCAUD	SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRVX	02/07/2012	7500	4500	1500	1500	RIONS
2111	11A10	TERRAINS ILE DE RAYMOND ET GRAND BERN		19/05/2010	138722,47	0	0	138722,47	IR 44 % de 315278,34
2128	20162128003	TRAVAUX RUISSEAU LE NAU		23/11/2016	7938	0	0	7938	RIONS
2128	30	AMENAGEMENT ILE RAYMOND		15/12/2010 à 2016	60066,21	0	0	60066,21	IR 44% de 136514,11
21318	22	VESTIAIRES RIONS		01/01/2001	257380,09	128953	17158	11269,09	RIONS
21318	22A03	TVX VESTIAIRE DE RIONS		31/12/2003	3615,9	0	0	3615,9	RIONS
21318	22A13	TRAVAUX VESTIAIRES RIONS		20/11/2013	5173,6	0	0	5173,6	RIONS
2135	20112135002	INSTALLATION ELECTRICITE GENERALE		29/06/2011	2703,06	0	0	2703,06	RIONS
2135	20122135002	MODIFICATION ELECTRIQUE CERCLE		02/07/2012	1177,37	0	0	1177,37	RIONS
2135	20132135001	TRAVAUX SANITAIRES LA POULE		05/03/2013	967,34	0	0	967,34	RIONS
2135	20162135003	ACHAT ET INSTALLATION CHAUFFE EAU ELECTRIQUE		06/06/2016	3510	0	0	3510	RIONS
2135	20162135004	REALISATION PLANCHER		26/07/2016	26692,8	0	0	26692,8	RIONS
2135	20162135005	INSTALLATION POELE A BOIS		22/11/2016	3425,42	0	0	3425,42	RIONS
2138	37A15	REAPPROPRIATION DE LA FACADE FLUVIALE A LANGOIRAN		27/05/2015	29032,31	0	0	29032,31	FF/14 % DE 207373,6
2138	32	BUNGALOW HANGAR TECHNIQUE - LA POULE		23/03/2011	3152,66	0	0	3152,66	RIONS
2138	33	IMMEUBLE LE CERCLE A RIONS		19/12/2011	198000	0	0	198000	RIONS
2138	33A13	LE CERCLE		05/03/2013	13561,44	0	0	13561,44	RIONS
2138	36	BATIMENT LA POULE		06/10/2014	160628,96	0	0	160628,96	RIONS
2138	36A15	TRAVAUX AMENAGEMENT BATIMENT LIEU DIT LA POULE		11/03/2015	865,98	0	0	865,98	RIONS
2138	20112313002	ACHAT PETIT MATERIEL		31/12/2011	3853,83	0	0	3853,83	IR
2151	40	VOIRIE DE 2002 à 2016		31/12/2002	175834,56	0	0	175834,56	9,16 % de 1919591,3
2152	20142152001	INSTALLATIONS DE VOIRIE		2014-2017	762,5	0	0	762,5	9,16 % de 8324,2
21561	103	MINI BUS BOXER COMBI		28/02/2001	17607,86	17607,86	0	0	Convention de mise à disposition à 0 la cdc de podensac
21568	201521568001	MOTOPOMPE FLOTEC HYDROBLAST		29/07/2015	310,81	0	0	310,81	IR
21578	110	PANNEAUX DE SIGNALISATION		03/10/2003	675,14	0	0	675,14	la cdc de podensac

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **16 AOUT 2017**

Feuille1

21578	200521578001	ACHAT MATERIEL DE VOIRIE	05/04/2005	705,39	0	0	705,39	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
21578	201121578001	BARRIERES DE CHANTIER	07/09/2011	821,41	162	54	605,41	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
21578	201421578001	BARRIERES ETAPES 2M POST TOUR	20/10/2014	976,52	65	65	846,52	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
21578	201021578002	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS 250	06/05/2010	700,7	276	46	378,7	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2158	125	PERCEUSE PERCUSSION SANS FIL	24/03/2004	35	4,66	2,33	28,01	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2158	20122158001	TAILLE HAIE	23/02/2012	598,01	358,8	119,6	119,61	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2158	20142158002	PLAQUE VIBRANTE	16/06/2014	1260	252	252	756	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2158	20132158002	POUBELLE MOBILE PLASTIQUE 60L	19/02/2013	191	76,4	38,2	76,4	RIONS
2158	20162158009	TRONCONNEUSE STIHL MS 461/50	26/07/2016	1123,49	0	0	1123,49	IR
2158	20162158008	TAILLE HAIE KTH600	12/10/2016	428,4	0	0	428,4	IR
21728	109	AMENAGEMENT BERGES RIONS	13/08/2003	36544,38	0	0	36544,38	RIONS
21728 109B		AMENAGEMENT BERGES A RIONS	05/12/2006	177066,79	0	0	177066,79	RIONS
21728 25A06		TRAVAUX BERGES	31/12/2007	263,98	0	0	263,98	RIONS
21735 22A10		REFECTION DES VESTIAIRES DE RIONS	15/12/2010	2877,75	0	0	2877,75	RIONS
21751	41	VOIRIE	31/12/2004	53633,59	0	0	53633,59	9,16% de 585519,55
2182	20112182001	TOILETTES FILANTES	28/11/2011	3000	1200	300	1500	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2182	20152182001	MINIBUS RENAULT TRAFIX 9 PLACES	08/06/2015	13900 0		1390	12510	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2182	20122182001	REMORQUE BASCULANTE	22/05/2012	2000	600	200	1200	
2182	20162182001	ACHAT VEHICULE D'OCCASION MITSUBISCHI L200	30/03/2016	6500	0	0	6500	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2183	20162183003	Mobilier de bureau	30/03/2016	713,8	0	0	713,8	la cdc de podensac
2183	20152183008	IMPRIMANTE MULTIFONCTION LASER M177FW	29/07/2015	322,5	0	64,5	258	la cdc de podensac
2183	20152183009	BUREAUX	29/07/2015	4075,46	0	271,69	3803,77	la cdc de podensac
2183	20152183010	MATERIEL INFORMATIQUE	09/09/2015	4291,45	0	858,29	3433,16	la cdc de podensac
2183	20152183011	PRESENTOIRS MURAUX	07/10/2015	148,2	0	29,64	118,56	la cdc de podensac
2183	20152183012	ARMOIRE DE BUREAU	07/10/2015	291,92	0	19,46	272,46	la cdc de podensac

## Feuille1

2183	20152183013	MATERIEL DIVERS DE BUREAU	07/10/2015	597,24	0	119,45	477,79	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2183	20152183014	MATERIEL INFORMATIQUE	19/10/2015	152,5	0	30,5	122	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2183	20152183004	ORDINATEURS	22/04/2015	2566,8	0	513,36	2053,44	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2184	20152184001	TABLES PLANTES AXE RECTANGULAIRES	11/03/2015	1839,97	0	183,99	1655,98	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2184	20152184008	FAUTEUIL	10/11/2015	158	0	15,8	142,2	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2184	20152184010	MOBILIER DIVERS	09/11/2015	413,55	0	41,35	372,2	Convention de mise à disposition à la cdc de podensac
2184	20162184004	SALON DE JARDIN MULTICOLORE ENFANTS	26/07/2016	190,13	0	0	190,13	RIONS
2184	20162184005	SALON COMPLET FLORA T1 MULTICOLORE	26/07/2016	188,99	0	0	188,99	RIONS
2184	20162184006	SALON COMPLET FLORA T1 MULTICOLORE	07/09/2016	191,49	0	0	191,49	RIONS
2188	20112188006	CUVE DE 1500 L AVEC POMPE	02/11/2011	1332,82	533,12	133,28	666,42	RIONS
2188	20122188006	ECELLE 3 PLANS	31/08/2012	239	71,7	23,9	143,4	RIONS
2188	20132188007	ARMOIRE LEGRAND 32 A	05/03/2013	2067,43	413,48	206,74	1447,21	RIONS
2188	20152188002	CUVES RESERVOIR D'EAU	08/06/2015	192	0	19,2	172,8	RIONS
2188	20152188011	ASPIRATEUR KARCHER MULTIFONCTIONS MV PREMIUM	19/10/2015	89,99	0	8,99	81	RIONS
2188	20152188021	REFRIGERATEUR HAIEPREFGERATEUR TABLE	19/10/2015	175	0	17,5	157,5	RIONS
2188	20162188005	BARRIQUES	01/06/2016	420	0	0	420	RIONS
2188	20152188017	MICRO ONDES SEVEPFOUR	19/10/2015	85	0	8,5	76,5	RIONS
		total		1574943,67	173074,02	34803,02	1367086,63	
		CARDAN						
2031	20132031001	MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALALETIQUE et programme d'Interet	02/05/2013	19973,58	0	1621,26	18352,32	NL/5,1 % de 391638,75
2033	20082033001	SIGNALALETIQUE	27/10/2008	134,18	0	0	134,18	NL/5,1 % de 2631
2041582	20162041582001	SUBVENTION SIGNALALETIQUE CDC réolais-coleaux-birannais	20/12/2016	4865,7	0	0	4865,7	NL/5,1 % de 95405,83
2151	40	VOIRIE de 2002 à 2016	31/12/2002	178713,95			178713,95	9,31% de 1919591,3

**DOCUMENT ANNEXÉ**  
**A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
**EN DATE DU 06 AOÛT 2017**

Feuille1

2152	20142152001	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2014-2017	774,98	0	774,98	9,31 % de 8324,2
21751	41	VOIRIE	31/12/2004	54511,87		54511,87	9,31% de 585519,55
2182	20072182002	CAMION CITROEN JUMPER DIE	07/12/2007	28466,5	0	28466,5	Convention de mise à disposition avec Cardan
	<b>total</b>			287440,76	1621,26	285819,5	
		<b>TABANAC</b>					
		<b>MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALÉTIQUE et programme d'intéret</b>					
2031	20132031001	intéret	02/05/2013	48524,04	0	3938,72	44585,32 NL/12,39 % de 391638,75
2033	20082033001	SIGNALÉTIQUE	27/10/2008	325,98	0	0	325,98 NL/12,39 % de 2631
2041582	20162041582001	SUBVENTION SIGNALÉTIQUE CDC réolais-coteaux-brannais	20/12/2016	11820,78	0	0	11820,78 NL/12,39 % de 95405,83
2051	20132051001	PACK OFFICE ADMI. GLE	03/06/2013	714,01	714	0,01	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2151	40	VOIRIE de 2002 à 2016	31/12/2002	191575,21	0	191575,21	9,98 % de 1919591,3
2152	20142152001	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2014-2017	830,75	0	830,75	9,98 % de 8324,2
21751	41	VOIRIE	31/12/2004	58434,85		58434,85	9,98 % de 585519,55
2182	20132182001	RENAULT EXPRESS ESSENCE	14/06/2013	2392	478	239	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2183	20152183015	ORDINATEUR HP PRODESK G2 ET ECRAN	19/10/2015	925,2	0	185,04	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2183	122	MATERIEL INFORMATIQUE	05/04/2005	2476,13	2476,13	0	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2184	20142184002	TABLES EMPILABLES	20/10/2014	876,52	87	702,52	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2184	20152184002	MOBILIER	29/07/2015	836,12	0	83,61	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2184	20152184007	MOBILIER INSTALLATION DIVERS	19/10/2015	300	0	30	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers

Page 21

## Feuille1

2184	101 DIVERS MOBILIERS	31/12/2000	4763,35	4763,35	0	0	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
2188	20102188004 INSTALLATION BAIE DE BRASSAGE	02/07/2010	1447,66	579,08	144,77	723,81	Convention de mise à disposition à la cdc de Portes entre deux mers
	<b>total</b>		<b>326242,6</b>	<b>9097,56</b>	<b>4708,15</b>	<b>312436,89</b>	
	<b>V de RIONS</b>						
2031	MISSION ANIMATION ETUDE SIGNALETIQUE et programme d interet	02/05/2013	11083,38	0	899,64	10183,74	NL/2,83 % de 391638,75
2033	SUBVENTION SIGNALETIQUE CDC	27/10/2008	74,46	0	0	74,46	NL/2,83 % de 2631
2041582	20162041582001 réolais-coteaux-brannais	20/12/2016	2699,99	0	0	2699,99	NL/2,83 % de 95405,83
2151	40 VOIRIE de 2002 à 2016	31/12/2002	77359,53	0	0	77359,53	4,03 % de 1919591,3
2152	20142152001 INSTALLATIONS DE VOIRIE	2014-2017	335,46	0	0	335,46	4,03 % de 8324,2
21571	PELLE AVEC EQUIPEMENT CASE WX 145	03/06/2013	52624	0	0	52624	Convention de mise à disposition à la commune de Villenave de rions
21751	41 VOIRIE	31/12/2004	23596,44	0	0	23596,44	4,06 % de 585519,55
	<b>total</b>		<b>167773,26</b>	<b>0</b>	<b>899,64</b>	<b>166873,62</b>	



## ETAT GLOBAL DE LA DETTE DE L'EXERCICE 2017

26900 CC VALLON DE L ARTOLIE

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Nombre d'emprunts : 12

Numéro de l'emprunt	Prêteur	Date de versement des fonds	Date de fin	Durée en mois nominal	Taux nominal	Type	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû	Echéances mandatées de l'année 2017		
										Amortissement cumulé de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Echéances cumulées de l'année
1641												
900111621511	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	31/12/08	01/01/34	300	4.6		A	160 000,00	118 514,11	6 165,53	1 683,18	7 848,71
900124505521	CAISSE D'EPARGNE	15/01/07	15/01/21	180	2.85	F	A	71 400,00	22 070,33	5 140,72	775,51	5 916,23
9001245055621	CREDIT AGRICOLE	15/12/08	15/12/27	240	4.46	F	A	450 000,00	294 656,81	0,00	0,00	0,00
900144162311	CAISSE D EPARGNE	31/12/09	30/06/17	120	3.34	F	A	150 000,00	0,00	49 131,32	1 915,87	51 047,19
900172811011	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE	25/05/10	01/04/25	180	3.7	F	A	84 000,00	50 232,85	5 313,62	2 055,22	7 368,84
900208970111	CAISSE D'EPARGNE	01/12/11	26/01/26	180	4.2	F	A	130 000,00	84 580,84	7 607,53	3 871,91	11 479,44
900295200511	CREDIT AGRICOLE PRELEV	05/07/13	15/07/23	120	3.15	F	A	75 000,00	47 757,12	7 130,76	1 728,97	8 859,73
900295241111	CREDIT AGRICOLE PRELEV	05/07/13	05/07/23	120	3.15	F	A	35 000,00	22 286,65	3 327,69	806,85	4 134,54
900353830811	CREDIT AGRICOLE PRELEV	27/05/14	22/06/18	60	0		A	32 000,00	6 400,00	6 400,00	0,00	6 400,00
900381631111	CAISSE D'EPARGNE D'AQUITAINE	20/08/14	01/02/29	180	3.23		A	180 000,00	147 942,94	9 966,96	5 100,49	15 067,45
900445310111	LA BANQUE POSTALE		01/08/30	180	1.72	F	T	400 000,00	346 666,64	20 000,01	4 644,00	24 644,01
<b>Total du compte 1641</b>									<b>1 141 108,29</b>	<b>120 184,14</b>	<b>22 582,00</b>	<b>142 766,14</b>
16818												
900328231011	MSA GIRONDE	09/12/13	01/07/17	48	0		A	40 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total du compte 16818</b>									<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Total global</b>									<b>1 141 108,29</b>	<b>130 184,14</b>	<b>22 582,00</b>	<b>152 766,14</b>

ANNEXE 4

détail selon clé

Répartition des emprunts : détail selon clé au 02/08/2017

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 16 AOUT 2017

	72,00% LANGOIRAN	4,00% LESTIAC	10,00% PAILLET	14,00% RIONS	62400	3466,66	8666,67	12133,33	86666,66	62399,9952	3466,6664	8666,6666	12133,3324	62400	3466,66	8666,67	12133,33	86666,66		
emprunt façade fluviale FF																				
	capian	cardan	langoiran	lestiac	paillet	rions	tabanac	le tourne	v de rions	capian	cardan	langoiran	lestiac	paillet	rions	tabanac	le tourne	v de rions	capian	
emprunt non affectable	9,17	5,1	29,53	6,48	12,2	16,08	12,39	10737,999174	6,22	10573,33252	13935,998928	10737,999174	5390,666252	2452,66478	10738	5390,67	2452,67	10738	5390,67	
	7947,332722	4419,99966	25592,664698	5615,999568	10573,33252	13935,998928	10737,999174	5390,666252	2452,66478	10573,33	13936,00	10738	5390,67	2452,67	10573,33	13936,00	10738	5390,67	2452,67	
emprunt voirie	8,83	9,31	28,62	10,74	8,47	10,86	9,16	15877,332112	9,98	14681,332204	18823,998552	15877,332112	17298,665336	6985,332796	14681,33	18824	15877,33	17298,67	6985,33	
TOTAL EMPRUNT	15305,332156	16137,332092	49607,996184	18615,998568	14681,332204	18823,998552	15877,332112	17298,665336	6985,332796	14681,33	18824	15877,33	17298,67	6985,33	14681,33	18824	15877,33	17298,67	6985,33	
emprunt BV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
emprunt IR	50232,85	28130,396	22102,454	28130,396	22102,454	28130,396	22102,454	28130,396	22102,454	28130,396	22102,454	28130,396	22102,454	28130,396	28130,396	22102,454	28130,396	22102,454	28130,396	22102,454
PAILLET/LOGTS	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		
PAILLET/PT SCE	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		
PAILLET/TRACTEUR	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		
LE TOURNE/	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		
POLE ENFANCE	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		
RIONS/LE CERCLE	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		
RIONS/LA POULE	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		
CAPIAN/ALSH	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL	118514,11	22070,33	22286,65	6400	294666,61	84560,84	147942,94	47757,12	1141108,29 OK BAL		

## REPARTITION DES EMPRUNTS

détail emprunts

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **16 AOUT 2017**

	capital emprunté	CRD au 02/08/2017	fiéçage vers communes	
Multiservices	71 400	22 070,33	Paillet	
Ile Raymond	84 000	50 232,85	Paillet -Rions	56,00% PAILLET 44,00% RIONS
Bassin versant Aish Capian 1	150 000 40 000	0,00 0,00	Capian-Langoiran Capian	48,00% LANGOIRAN 52,00% CAPIAN
Aish Capian 2	75 000	47 757,12	Capian	
Pôle enfance	450 000	294 656,81	Le Tourne	
Logts	160 000	118 514,11	Paillet	
Point service	35 000	22 286,65	Paillet	
Le Cercle	130 000	84 580,84	Rions	
La Poule	180 000	147 942,94	Rions	
Tracteur	32 000	6 400,00	Paillet	
Façade fluviale	100 000	86 666,66	Rions-Paillet-Lestiac-Langoiran	72,00% LANGOIRAN 4,00% LESTIAC 10,00% PAILLET 14,00% RIONS
Voirie	200 000	173 333,32	clé voirie	
non affectable emprunt global de 400 000€ 25 % FF 50% voirie 25%non affectable	100 000	86 666,66	clé générale	
<b>TOTAL</b>		<b>1 141 108,29</b>		

## Conseil Communautaire du Mercredi 16 août 2017 Procès-verbal de la séance

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents :

Quorum : 6

Date convocation du Conseil Communautaire : 11 août 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 août 2017

Le mercredi 16 août 2017 à 9 heures à Villenave de Rions, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean-Marc SUBERVIE.

La séance est ouverte à 9 heures.

Nom -Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
M. LATASTE			X	Mme RIVIERE			X
M. LUQUE			X	Mme GALL		X	
M. MONCLA			X	M. GAUTHIER			X
M. REYNE	X			Mme SCOTT		X	
Mme SADLAN			X	M. MARAIS			X
M. BORAS		X		M. BERNARD		X	
Mme JOBARD	X			Mme MEUNIER			X
Mme SCHILL			X	M. LEAL	X		
M. MARTINEZ			X	Mme CHAVEROCHE			X
M. BOYANCE		X		M. BROUSTAUT	X		
M. MORENO			X	M. RAPIN			X
M. GUENANT			X	Mme GOGA	X		
M. BOUCHET			X	M. SUBERVIE	X		
Mme AGULLANA			X	Mme RIVAUULT			X

Lors de la séance du 7 août, l'absence de quorum a été constatée. La séance de ce jour s'est tenue sans quorum conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En l'absence de Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Hélène GOGA est élue secrétaire de séance.

**2017-14 : DESIGNATION DE LA COMMUNE CHARGEE DE LA CONSERVATION DES ARCHIVES  
COMMUNAUTAIRES**

Vu les articles L212-6-1, 212-10 à 14 du Code du Patrimoine ;  
Vu les articles L1421-1 et L1421-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale et intercommunale, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire de la commune ou intercommunalité et de ses habitants ;

Considérant que leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour la Communauté de Communes du vallon de l'Artolie

Considérant que dans le souci d'une meilleure conservation de ces archives, d'une mutualisation des moyens des collectivités et de la valorisation du patrimoine local, la Communauté de Communes propose de confier au service d'archives de la commune de CAPIAN la gestion de ses archives ;

Le conseil communautaire à l'unanimité :

**DECIDE** de confier à la commune de Capian la conservation et la sauvegarde des archives à l'expiration de leur Durée d'Utilité Administrative.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention relative à la gestion des archives nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

*Madame la Présidente :*

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Lestiac-sur-Garonne, le mercredi 16 Août 2017

La Présidente,



The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE" around the perimeter and "33550 LESTIAC SUR GARONNE" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.

Colette SCOTT



DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU **06 AOUT 2017**

**CONVENTION CADRE DE TRANSFERT D'ARCHIVES PUBLIQUES DANS LE CADRE D'UNE DISSOLUTION**

*Entre les soussignés*

La Communauté de communes du VALLON DE L'ARTOLIE, représenté(e) par sa présidente, Madame Colette SCOTT domiciliée 37, allée du Bord de l'Eau à PAILLET (33550)

Et,

La commune de CAPIAN, représenté par son Maire, Monsieur Frédéric LATASTE

Vu les articles L.1421-1, L.5211-25-1 et L.5212-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine, Livre II relatif aux archives ;

Vu l'article 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016 portant dissolution de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie ;

Vu la note d'information DFP/SIAF/2012/014 du 30 octobre 2012 relative au sort des archives des EPCI et des syndicats mixtes dissous à la suite de l'application de la loi n°2012-1563 du 16 décembre 2012 relative à la réforme des collectivités ;

Considérant que

Le transfert de compétences en cours entre la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie et la commune de Capien entraîne, pour la continuité de la gestion des dossiers, le transfert concomitant des archives courantes, intermédiaires et définitives, découlant de l'exercice de ces compétences ;

La gestion des archives est une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (article L212-6-1 du Code du Patrimoine). Cette gestion s'exerce sous le contrôle scientifique et technique de la direction des Archives départementales.

Les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire de la collectivité et de ses administrés ;

Leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour les collectivités.

Est conclue la convention suivante :

**ARTICLE 1. – Objet**

La Communauté de communes du Vallon de l'Artolie transfère à la commune de CAPIAN les archives, produites ou reçues dans le cadre de son activité jusqu'à sa dissolution, quel que soit leur support (papier ou électronique), quelle que soit leur date, nécessaires au bon exercice des missions transférées.

Ce fonds est constitué des documents produits, reçus ou acquis par la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie à la date du transfert.

**ARTICLE 2. – Propriété des archives**

La commune de CAPIAN devient propriétaire des archives de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie et donc responsable de l'ensemble des actes de gestion les concernant.

**ARTICLE 3. – Modalités du transfert**

Un bordereau descriptif des documents transférés reprenant, les typologies, les dates extrêmes, les volumes exprimés en mètres linéaires et l'adresse physique des documents, accompagne la convention, établi et transmis par la structure dissoute.

Si d'autres documents faisaient l'objet de transferts ultérieurs, un nouveau bordereau descriptif serait dressé et annexé à la présente convention. Un agent de la commune de CAPIAN sera chargé de centraliser et numéroter la collection de bordereau.

Les tâches d'organisation du transfert seront confiées à un référent archives dans chaque structure ou, le cas échéant, à un service d'archives.

Les bordereaux, attestant la prise en charge des archives concernées, seront signés par Madame la présidente de la Communauté de communes et contresignés par le Monsieur le Maire de la commune de CAPIAN.

La direction des Archives départementales de la Gironde sera également signataire des bordereaux de remise, au titre du contrôle sur les archives publiques, et destinataire d'un exemplaire de ces bordereaux.

Les dossiers transférés porteront un élément de cotation distinct sur les cartons ou chemises de façon à les repérer facilement. Les services destinataires devront les conserver tels quels sans y ajouter leurs propres pièces.

A défaut de pouvoir lister tous les dossiers dans les temps impartis, seuls les dossiers à conserver définitivement le seront, les autres faisant l'objet d'un descriptif global. Les dossiers mis à disposition sans transfert effectif pourront être listés dans les mois suivants le transfert.

Les opérations de tri, d'élimination, de préparation et de transfert des fonds de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie.

A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 06 AOUT 2017

**ARTICLE 4. – Classement et cotation du fonds**

Afin que le fonds transféré conserve son intégrité et ne soit pas confondu, tant dans le classement que dans le rangement avec le fonds de la commune de CAPIAN des cotations distinctes seront utilisées pour les archives définitives des différentes structures. Les archives dont la durée d'utilité administrative n'est pas atteinte pourront suivre la cotation de la structure héritière.

Toutes opérations ultérieures de traitement (éliminations, classement) sur le fonds transféré seront à la charge de la Commune de CAPIAN.

**ARTICLE 5. – Éliminations**

Les dossiers à détruire feront l'objet de demandes d'élimination régulières soumises au visa de la direction des Archives départementales de la Gironde.

Les opérations matérielles de destruction n'interviendront qu'après le retour de ce visa et seront prises en charge par la commune de CAPIAN auquel les missions auront été transférées. La destruction de ces dossiers respectera les règles de confidentialité.

**ARTICLE 6. – Communication**

En cas de demande de communication d'archives, l'accès aux documents se fera dans le respect des textes applicables et notamment du code du patrimoine et du code des relations entre le public et l'administration.

**ARTICLE 7. – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée de vie de la commune de CAPIAN. Si cette dernière devait être dissoute, elle en informerait les Archives départementales de la Gironde.

Le 31 juillet 2017

Mme SCOTT Colette,

Présidente de la CDC  
du Vallon de l'Artolie

M. Frédéric LATASTE,

Maire de CAPIAN



**BORDEREAU DE TRANSFERT DES ARCHIVES**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE**  
**À LA COMMUNE DE CAPIAN**

**Nom et adresse de la structure dissoute ou fusionnée :**

*Communauté de communes du Vallon de l'Artolie*  
*13 chemin du Chêne de la Liberté*  
*33550 Lestiac sur Garonne*

	Exemplaire destiné à la structure dissoute ou fusionnée
	Exemplaire destiné à la structure héritière

Localisation physique des archives :

*Mairie de Capian*

Personne en charge du transfert (nom, fonction, n° de téléphone et courriel) :

*Madame Colette SCOTT, Présidente*

	Exemplaire destiné aux Archives départementales
--	---

**Date du transfert :**

**Nom et adresse de la structure héritière :**

*Mairie – Route de Langoiran – 33550 CAPIAN*

Localisation physique des archives :

*Mairie de Capian*

**Métrage linéaire :**

Personne en charge du transfert (nom, fonction, n° de téléphone et courriel) :

*Monsieur Frédéric Lataste, Maire*

## Conseil Communautaire du Mercredi 16 août 2017 Procès-verbal de la séance

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents :

Quorum : 6

Date convocation du Conseil Communautaire : 11 août 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 août 2017

Le mercredi 16 août 2017 à 9 heures à Villenave de Rions, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean-Marc SUBERVIE.

La séance est ouverte à 9 heures.

Nom -Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
M. LATASTE			X	Mme RIVIERE			X
M. LUQUE			X	Mme GALL		X	
M. MONCLA			X	M. GAUTHIER			X
M. REYNE	X			Mme SCOTT		X	
Mme SADRAN			X	M. MARAIS			X
M. BORAS		X		M. BERNARD		X	
Mme JOBARD	X			Mme MEUNIER			X
Mme SCHILL			X	M. LEAL	X		
M. MARTINEZ			X	Mme CHAVEROCHE			X
M. BOYANCE		X		M. BROUSTAUT	X		
M. MORENO			X	M. RAPIN			X
M. GUENANT			X	Mme GOGA	X		
M. BOUCHET			X	M. SUBERVIE	X		
Mme AGULLANA			X	Mme RIVALT			X

Lors de la séance du 7 août, l'absence de quorum a été constatée. La séance de ce jour s'est tenue sans quorum conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En l'absence de Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Hélène GOGA est élue secrétaire de séance.

**2017-12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le vote du Budget Primitif en date du 14 avril 2017,

Le Conseil communautaire, réuni en l'absence de Madame la Présidente Colette SCOTT, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017

**DECIDE** à l'unanimité de l'adoption du Compte Administratif 2017 au regard des résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	159 771,33	128 571,29
Section d'investissement	131 014,30	601 700,90

	DEPENSES	RECETTES
Report en 2016	Report section de fonctionnement	293 893,66
	Report section d'investissement	429 809,06

<b>TOTAL</b>	<b>720 594,69</b>	<b>1 024 165,85</b>	<b>303 571,16</b>
--------------	-------------------	---------------------	-------------------

*Madame la Présidente :*

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Lestiac-sur-Garonne, le mercredi 16 août 2017

La Présidente,

The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE" around the perimeter. In the center, it reads "33550 LESTIAC SUR GARONNE". A handwritten signature is written over the stamp.

Colette SCOTT.

## Conseil Communautaire du Mercredi 16 août 2017 Procès-verbal de la séance

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents :

Quorum : 6

Date convocation du Conseil Communautaire : 11 août 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 août 2017

Le mercredi 16 août 2017 à 9 heures à Villenave de Rions, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc SUBERVIE.

La séance est ouverte à 9 heures.

Nom -Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
M. LATASTE			X	Mme RIVIERE			X
M. LUQUE			X	Mme GALL		X	
M. MONCLA			X	M. GAUTHIER			X
M. REYNE	X			Mme SCOTT		X	
Mme SADRAN			X	M. MARAIS			X
M. BORAS		X		M. BERNARD		X	
Mme JOBARD	X			Mme MEUNIER			X
Mme SCHILL			X	M. LEAL	X		
M. MARTINEZ			X	Mme CHAVEROCHE			X
M. BOYANCE		X		M. BROUSTAUT	X		
M. MORENO			X	M. RAPIN			X
M. GUENANT			X	Mme GOGA	X		
M. BOUCHET			X	M. SUBERVIE	X		
Mme AGULLANA			X	Mme RIVAUT			X

Lors de la séance du 7 août, l'absence de quorum a été constatée. La séance de ce jour s'est tenue sans quorum conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En l'absence de Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Hélène GOGA est élue secrétaire de séance.

**2017-13 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE REDEVANCE INCITATIVE -  
EXERCICE 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le vote du Budget Primitif en date du 14 avril 2017,

**Considérant** l'avis de la commission Finances,

Le Conseil communautaire, réuni en l'absence de Madame la Présidente Colette SCOTT,  
délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017

**DECIDE** à l'unanimité de l'adoption du Compte Administratif 2017 au regard des résultats  
suivants :

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution 2017
Section d'exploitation	205 537,71	59 974,36	-145 563,35
Report excédent 2016	-	182 999,63	
<b>TOTAL</b>	<b>205 537,71</b>	<b>242 973,99</b>	<b>37 436,28</b>

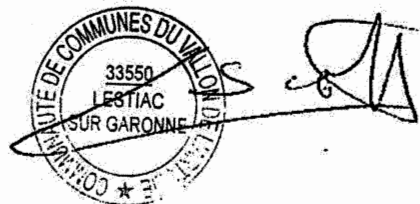
*Madame la Présidente :*

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Lestiac-sur-Garonne, le mercredi 16 août 2017

La Présidente,  
Colette SCOTT.



## Conseil Communautaire du Mercredi 16 août 2017 Procès-verbal de la séance

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents :  
Quorum : 6

Date convocation du Conseil Communautaire : 11 août 2017  
Date d'affichage de la convocation au siège : 11 août 2017

Le mercredi 16 août 2017 à 9 heures à Villenave de rions, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean-Marc SUBERVIE.

La séance est ouverte à 9 heures.

Nom -Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
M. LATASTE			X	Mme RIVIERE			X
M. LUQUE			X	Mme GALL		X	
M. MONCLA			X	M. GAUTHIER			X
M. REYNE	X			Mme SCOTT		X	
Mme SADRAN			X	M. MARAIS			X
M. BORAS		X		M. BERNARD		X	
Mme JOBARD	X			Mme MEUNIER			X
Mme SCHILL			X	M. LEAL	X		
M. MARTINEZ			X	Mme CHAVEROCHE			X
M. BOYANCE		X		M. BROUSTAUT	X		
M. MORENO			X	M. RAPIN			X
M. GUENANT			X	Mme GOGA	X		
M. BOUCHET			X	M. SUBERVIE	X		
Mme AGULLANA			X	Mme RIVAUULT			X

Lors de la séance du 7 août, l'absence de quorum a été constatée. La séance de ce jour s'est tenue sans quorum conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En l'absence de Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Hélène GOGA est élue secrétaire de séance.

**2017-10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL- EXERCICE 2017**

**Vu** l'article L 2121-31 Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le vote du Budget Primitif en date du 14 avril 2017 ;

**Vu** le Compte de Gestion transmis par la Trésorerie Cadillac ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2017 ;

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur le compte de gestion 2017 du Trésorier Cadillac qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2017,

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

**-DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par Madame la Présidente de la Communauté de Communes, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

**-APPROUVE** de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2017.

Madame la Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Lestiac-sur-Garonne, le mercredi 16 Août 2017.

La Présidente,



Colette SCOTT.

## Conseil Communautaire du Mercredi 16 août 2017 Procès-verbal de la séance

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents :  
Quorum : 6

Date convocation du Conseil Communautaire : 11 août 2017  
Date d'affichage de la convocation au siège : 11 août 2017

Le mercredi 16 août 2017 à 9 heures à Villenave de Rions, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean-Marc SUBERVIE.  
La séance est ouverte à 9 heures.

Nom -Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
M. LATASTE			X	Mme RIVIERE			X
M. LUQUE			X	Mme GALL		X	
M. MONCLA			X	M. GAUTHIER			X
M. REYNE	X			Mme SCOTT		X	
Mme SADRAN			X	M. MARAIS			X
M. BORAS		X		M. BERNARD		X	
Mme JOBARD	X			Mme MEUNIER			X
Mme SCHILL			X	M. LEAL	X		
M. MARTINEZ			X	Mme CHAVEROCHE			X
M. BOYANCE		X		M. BROUSTAUT	X		
M. MORENO			X	M. RAPIN			X
M. GUENANT			X	Mme GOGA	X		
M. BOUCHET			X	M. SUBERVIE	X		
Mme AGULLANA			X	Mme RIVAUULT			X

Lors de la séance du 7 août, l'absence de quorum a été constatée. La séance de ce jour s'est tenue sans quorum conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En l'absence de Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Hélène GOGA est élue secrétaire de séance.



**2017-11 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE REDEVANCE INCITATIVE-  
EXERCICE 2017**

**Vu** l'article L 2121-31 Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le vote du Budget Annexe – Redevance Incitative en date du 14 avril 2017 ;

**Vu** le Compte de Gestion transmis par la Trésorerie Cadillac ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2017 ;

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur le compte de gestion 2017 du Trésorier Municipal de Cadillac qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2017,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

**-DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Comptable assignataire pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par Madame la Présidente de la Communauté de Communes, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

**-APPROUVE** de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2017.

Madame la Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Lestiac-sur-Garonne, le mercredi 16 Août 2017

La Présidente



Colette SCOTT.

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2017-08-11-003**

**Arrêté préfectoral portant dissolution du SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES  
MUSEES DE BAZAS ET DE VILLANDRAUT**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

ARRÊTÉ DU 11 AOÛT 2017

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES MUSEES DE  
BAZAS ET DE VILLANDRAUT*

*- DISSOLUTION -*

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 40-I,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5210-1-1 modifié par la loi précitée, L.5211-25-1 et L. 5211-26,

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, et notamment son article 33,

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2001 portant création du syndicat intercommunal pour la gestion des musées de Bazas et de Villandraut,

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant retrait des compétences du syndicat intercommunal à compter du 31 décembre 2016,

VU la délibération du syndicat intercommunal du 25 avril 2017 approuvant le compte administratif 2016 de clôture, fixant les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les communes membres et réglant le sort des archives,

VU les délibérations des communes de Bazas et de Villandraut en date du 10 avril et 24 mai 2017 approuvant les modalités de liquidation fixées par le syndicat et les dispositions concernant le sort des archives,

CONSIDÉRANT que les conditions de la liquidation exigées par les articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du CGCT sont réunies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTÉ

**ARTICLE PREMIER** - Est prononcée la dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES MUSEES DE BAZAS ET DE VILLANDRAUT.

**ARTICLE 2** - Les modalités de liquidation du syndicat sont fixées par la délibération du comité syndical approuvée par les deux communes, jointe en annexe.

**ARTICLE 3** - Les archives du syndicat sont conservées aux archives municipales de Bazas. Le responsable des archives s/couvert du maire de Bazas est désigné en tant qu'attributaire des archives.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté sera notifiée aux :

- . Présidente du groupement,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde,
- . Trésorier de BAZAS.

ARTICLE 5 - Les délibérations sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et des administrations concernées.

ARTICLE 6 - La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 01 AOUT 2017

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
~~le Secrétaire Général.~~

Thierry SUQUET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION  
DES MUSEES DE BAZAS ET DE VILLANDRAUT

MAJ 2  
Sous-préfecture de  
Bazas

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la séance du 25 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq avril à 09 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion des musées de Bazas et de Villandraut, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Bazas, sous la présidence de Mme Marie-Bernadette DULAU

**Etaient présents :**

- Madame Marie-Bernadette DULAU, Présidente
- Monsieur Bernard BOSSET, Délégué de Bazas
- Monsieur Jacques DELLION, Délégué de Bazas
- Monsieur Olivier DOAT, Délégué de Villandraut

Nombre de membres en	
exercice :	6
Présents :	4
Ont voté pour :	4
Contre :	0
Abstention :	0

**Etaient excusés :**

- Monsieur Sébastien MONCOURT, Conseiller municipal de Villandraut
- Madame Sylviane PHILIPPOT, Conseillère municipale de Villandraut.

**Date de convocation : 18/04/2017**

**OBJET : DISSOLUTION DU SIVU POUR LA GESTION DES MUSEES DE BAZAS et de VILLANDRAUT – PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE portant REPARTITION DE SON ACTIF ET DE SON PASSIF ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 02 Janvier 2001 portant création du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES MUSEES DE BAZAS et de VILLANDRAUT ;

Vu, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde arrêté, le 29 mars 2016 par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale portant dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES MUSEES DE BAZAS et DE VILLANDRAUT à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 prononçant le retrait des compétences au 31/12/2016 du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES MUSEES DE BAZAS et de VILLANDRAUT mais qui conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation ;

Vu le consentement des communes de BAZAS et de VILLANDRAUT, collectivités membres du SIVU, confirmé par délibérations respectives du 19 juillet 2016 et du 27 juin 2016 ;

Vu, la délibération du SIVU des musées du 16 décembre 2016 se prononçant sur la dissolution du SIVU des musées de Bazas et de Villandraut à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;

Considérant que l'arrêté de dissolution ne pourra intervenir qu'après accord unanime des communes membres du syndicat sur la répartition de l'actif et du passif, conformément aux articles L.5211-25-1 et L.5211-26 du CDGCT et le vote du dernier compte administratif par le Comité Syndical ;

Considérant qu'un procès-verbal contradictoire a été établi déterminant les conditions de liquidation de ce syndicat ;

Le COMITE SYNDICAL à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- CONFIRME la décision de dissolution par la C.D.C.I. du SYNDICAT A VOCATION UNIQUE pour la GESTION DES MUSEES DE BAZAS ET DE VILLANDRAUT à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- VOTE le compte administratif de clôture du syndicat.
- ACCEPTE sur la base du compte administratif ainsi voté, les conditions de liquidation telles que décrites ci-après et précisées dans le procès-verbal contradictoire relatif à la liquidation du Syndicat annexé à la présente délibération, confirmant notamment la répartition de l'actif et du passif figurant au compte administratif 2016 valant compte de clôture. Les éléments de ce procès-verbal sont les suivants :

- 1) Répartition des biens meubles, Immeubles, solde de l'encours de la dette : **NEANT**  
*Les biens meubles et immeubles appartiennent à chaque collectivité respective.*
- 2) Répartition de l'actif et du passif figurant au CA 2016 valant compte de clôture :  
*Le Compte administratif 2016 valant compte de clôture est joint en annexe.*  
*L'excédent du compte administratif d'un montant de 5 869,46 € est réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque commune de la façon suivante :*
  - Commune de BAZAS : 4 989,04 € pour 4863 habitants
  - Commune de VILLANDRAUT : 880,42 € pour 923 habitants

- 3) Répartition du personnel : **Néant**  
*Un agent saisonnier était mis à disposition par la Ville de Bazas au SIVU pour assurer les permanences d'ouverture du musée de Bazas pendant la saison estivale sur trois demi-journées.*

*Pour ce qui concerne le Musée de Villandraut, celui-ci a été ouvert au public uniquement que depuis 2015 et les permanences étaient assurées par l'association des amis du musée de Villandraut (bénévoles) également sur trois demi-journées pendant les mois de juillet et août.*

- 4) Devenir des conventions passées entre le SIVU et chaque prêteur d'objets ou collections :  
*La commune de Bazas va assurer la continuité des conventions signées auparavant avec le représentant du SIVU des musées.*  
*Une convention sera établie entre la Commune de Bazas et la commune de Villandraut pour la mise à disposition des objets exposés dans chaque musée.*

- 5) Archives du Syndicat  
*Les archives du SIVU des musées de Bazas et de Villandraut seront conservées aux archives municipales de BAZAS. Le responsable des archives s/couvert du Maire de Bazas est désigné en tant qu'attributaire des archives.*

**Observations :**

*Compte tenu de cette dissolution décidée par la CDCI, la commune de Bazas est dans l'attente de l'attribution de la qualité « Musée de France » pour le musée municipal de BAZAS.*

- CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

**Syndicat Intercommunal**  
**pour la Gestion des Musées**  
**de Bazas et de Villandraut**  
La Présidente,  
Marie Bernadette  
*(Signature)*  
Siège : Mairie de Bazas

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2017-08-11-004**

**Arrêté préfectoral portant modification des statuts de la  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE**

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

ARRÊTÉ DU **11 AOÛT 2017**

---

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE  
- MODIFICATION DES STATUTS -

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU la Loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la Loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés antérieurs :

17 septembre 2009 - Fixation du Périmètre -

21 décembre 2009 - Création -

30 décembre 2009 - Eligibilité à la DGF Bonifiée -

21 octobre 2013 - Composition conseil communautaire -

24 novembre 2016 – Extension de périmètre au 01-01-2017 -

20 décembre 2016 - Modification des Statuts - et des compétences au 01-01-2017 -

18 janvier 2017 - Eligibilité à la DGF Bonifiée -

05 avril 2017 - Modification des Compétences - Refus transfert compétence PLU -

VU la délibération du conseil communautaire du 22 mars 2017 approuvant de nouveaux statuts en supprimant l'article 3.2.6 Assainissement,

VU les décisions des communes suivantes :

BAYON-SUR-GIRONDE - BERSON - BLAYE - CAMPUGNAN - CARS - COMPS - FOURS - GAURIAC - GENERAC -  
PLASSAC - SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE - SAINT-CIERS-DE-CANESSE - SAINT-GENES-DE-BLAYE -  
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES - SAINT-MARTIN-LACAUSSADE - SAINT-PAUL - SAINT-SEURIN-DE-BOURG -  
SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE - SAMONAC - SAUGON - VILLENEUVE -

VU l'avis du Sous-Préfet de Blaye,

CONSIDÉRANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;



## ARRETE

**ARTICLE PREMIER** - Sont approuvés les nouveaux statuts de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE, adoptés par délibération du conseil communautaire jointe en annexe du présent arrêté.

*Les nouveaux statuts abrogent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.*

**ARTICLE 2** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Blaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée aux :

- . Président du groupement,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde,
- . Trésorier de **BLAYE**.

**ARTICLE 3** - Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

**ARTICLE 4** - La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le **11 AOÛT 2017**

LE PREFET,

~~Pour le Préfet et par délégation~~  
le Secrétaire Général,

**Thierry SUQUET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 37  
Conseillers présents : 32  
Conseillers votants : 36

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 1

L'an deux mil dix-sept, le 22 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué s'est réuni, à GAURIAC, convocation légale en date du 13 mars 2017, sous la présidence de M. Denis BALDÈS  
Secrétaire de séance : M. Francis RIMARK

Délibération n°51-170322-01

### PRESENTS :

**Bayon sur Gironde :** M. GAYRARD, **Berson :** MM. ROTURIER, MATHIA ; **Blaye :** MM. BALDÈS, LORIAUD, RIMARK, CARREAU, BODIN, MMES SARRAUTE, DUBOURG, QUERAL ; **Campugnan :** M. LAÉ ; **Cars :** M. JOURDAN, MME ARIAS ; **Comps :** M. GRIMARD (suppléant) ; **Fours :** M. PASTOR ; **Gauriac :** M. RODRIGUEZ ; **Générac :** M. CLUZEAU (suppléant) ; **Plassac :** MME GOUTTE ; **St Christoly :** MME PICQ, M. DEBET ; **St Ciers de Canesse :** M. TOURET ; **St Genès :** M. SARTON ; **St Girons d'Aiguevives :** M. PAGE ; **St Martin Lacaussade :** M. MARGUERITTE, MME DIVER ; **St Paul :** M. DUEZ ; **St Seurin de Bourg :** M. ARNAUDIN ; **St Vivien :** M. DOMENS ; **Samonac :** MME GIOVANNUCCI ; **Saugon :** MME SOULARD ; **Villeneuve :** MME VERGÈS

### ABSENTS EXCUSES :

**Berson :** MME CHOVERO ; **Comps :** M. BAYARD ; **Générac :** M. IMBERT ;

### POUVOIRS :

MME MERCHADOU à M. RIMARK  
M. GRIMEE à M. DEBET  
M. MOULIN à M. BALDES  
MME MOLBERT à M. PAGE

Formant la majorité en exercice,

**OBJET : ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE (M. BALDÈS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L5214-16, L5216-5 et L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Blaye,

Il apparait que lors de la précédente modification statutaire une erreur s'est glissée sur la compétence « assainissement ». En effet, celle-ci apparait tant dans les compétences optionnelles que dans les compétences facultatives.  
Les services de l'Etat viennent de nous alerter sur ce fait.

Aussi, est-il proposé de la corriger en actualisation les statuts de l'EPCI.

La procédure de modification statutaire est listée dans l'article L.5211-20 du CGCT.

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires. A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

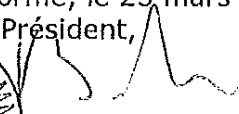
La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

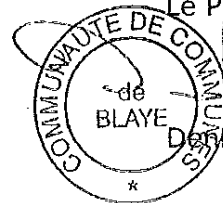
Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de Blaye,
- De solliciter les communes, conformément aux articles L 5211-17 et L5211-20 du CGCT, d'approuver les modifications statutaires,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches relatives à cette modification statutaire.

A la majorité (1 abstention : M. MATHIA), le Conseil accepte cette proposition et mandate le Président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme, le 23 mars 2017

Le Président,  
  
Denis BALDÈS



**PROJET DE STATUTS  
DE LA  
Communauté de Communes de Blaye**

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 09 AOUT 2017

**ARTICLE 1 : Périmètre**

Il est formé entre les communes de :

*Bayon, Berson, Blaye, Campugnan, Cars, Comps, Fours, Gauriac, Générac, Plassac, Samonac, Saugon, St Christoly de Blaye, St Ciers de Canesse, St Genès de Blaye, St Girons d'Aiguevives, St Martin Lacaussade, St Paul, St Seurin de Bourg, St Vivien de Blaye, Villeneuve.*

une Communauté de Communes qui prend le nom de « Communauté de Communes de Blaye ».

Son siège est fixé à la Maison des Services au Public, 32 rue des Maçons à Blaye.

**ARTICLE 2 : Durée**

La Communauté de Communes est formée pour une durée illimitée.

**ARTICLE 3 : Objet**

La Communauté de Communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

À cette fin, elle exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

**3.1. Compétences obligatoires**

- **3.1.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. La communauté de communes sera compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si, entre le 27/12/2016 et le 27/03/2017, au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;**
- **3.1.2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme ;**
- **3.1.3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;**
- **3.1.4 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

### **3.2. Compétences optionnelles**

- **3.2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;**
- **3.2.2 Politique du logement et du cadre de vie ;**
- **3.2.3 Création, Aménagement et entretien de la voirie**
- **3.2.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**
- **3.2.5 Action sociale d'intérêt communautaire**

### **3.3. Compétences Facultatives (supplémentaires)**

- **3.3.1 Aménagement numérique du territoire**
- **3.3.2 Animations Economiques**
  - Acquisition, construction, entretien et gestion de sites d'immobilier d'entreprise sur les zones d'activités communautaires ;
  - Promotion et valorisation de sites d'accueil d'entreprises, y compris les sites vacants ;
  - Accompagnement et assistance des porteurs de projets privés et publics ;
  - Animation et accompagnement de toutes actions en matière d'emploi visant à mettre en adéquation l'offre et la demande.
- **3.3.3 Assainissement non collectif : contrôle, réhabilitation, entretien**

#### **ARTICLE 4 : Modalités d'organisation et de fonctionnement**

Un règlement intérieur précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Communauté de Communes.

#### **ARTICLE 5 : Conditions financières et patrimoniales**

L'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exécution des compétences de la Communauté de Communes, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, sont mis à disposition de la Communauté de Communes.

#### **ARTICLE 6 : Fonctions de receveur**

Les fonctions de receveur seront exercées par Monsieur ou Madame le Trésorier de Blaye.

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2017-08-07-007

## Avenant 1 à la convention d'utilisation n° 033-2016-0227 Talence

*Mise disposition d'un ensemble immobilier situé au 740 cours de la Libération à Talence (33400) -  
Entre le Préfet et la direction de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage  
(ENSAP)*

7 AOUT 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

:- :- :-

*PREFECTURE DE GIRONDE*

:- :- :-

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'UTILISATION**

**033-2016-0227**

Les soussignés :

1°- L'administration chargée du Domaine, représentée par M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, Directeur Régional des Finances Publiques de nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde, dont les bureaux sont situés 24 rue François de Sourdis à Bordeaux, stipulant en vertu de la délégation de signature du préfet qui lui a été consentie par arrêté du 4 janvier 2016, ci-après dénommée le propriétaire,

D'une part,

2°- La direction de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP) de Bordeaux, représentée par M. Martin CHENOT, dont les bureaux sont situés 740 cours de la Libération à Talence (33400), ci-après dénommé l'utilisateur,

assistée du Secrétaire général et du Directeur général des patrimoines du ministère de la Culture, dont les bureaux sont situés 182, rue Saint-Honoré à Paris (75001).

D'autre part,

se sont présentés devant nous, Préfet du département de la Gironde, et sont convenus du dispositif suivant :

### **EXPOSE**

L'utilisateur est bénéficiaire de la convention d'utilisation n° 033-2016-0227 en date du 14 novembre 2016 matérialisant la mise à disposition d'un ensemble immobilier situé 740 cours de la libération.à Talence (33400) .

L'objet du présent avenant est :

- de rajouter :

- le nouveau bâtiment du centre des ressources informatiques (CRI)
- une nouvelle parcelle cadastrée BL 154

- de soustraire à la convention d'utilisation les parcelles cadastrées section BL n° 152 et BL n° 153, objet d'un bail emphytéotique au bénéfice de l'OPHLM Domofrance.

### Article 1<sup>er</sup>

#### Désignation de l'immeuble

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

Ensemble immobilier appartenant à l'État sis 740, cours de la libération à Talence (33400) d'une superficie de 43 005 m<sup>2</sup> cadastré BL 151 (42 015 m<sup>2</sup>) et BL 154 (990 m<sup>2</sup>).

Le bâtiment du centre des ressources informatiques (CRI) crée dans chorus sous le n° AQUI/166580/453250, figure dans la liste des biens immobiliers joints en annexe.

### Article 2

Le reste des dispositions de la convention d'utilisation en date du 14 novembre 2016 demeure inchangé.

Un exemplaire du présent acte est conservé à la préfecture.

Talence, le 21.06.2017

Le représentant du service utilisateur,

P/Le Directeur  
Par Délégation  
Le Directeur-adjoint,

Philippe COUGRAND



Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde  
chargé du Domaine,  
L'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques  
Adjointe à la Responsable de la Division Domaine

Michèle BONNIN

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

Le Secrétaire général

Le sous-directeur  
Le Directeur général des patrimoines  
des affaires financières et générales

Kevin RIFFAULT



cadastre.gouv.fr

Parcelle 153 - Feuille 000 BL 01 - Commune : TALENCE (33)

Centrer sur la commune  
 Centrer sur la feuille

Système: RPFR30GAS  
 X: [ ] Y: [ ]  
 Métriser ce zonon  
 Zones précédentes  
 Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples **cartes avancées**  
 S'identifier  
 Imprimer  
 Légendes  
 Affichage  
 Métriser cet affichage

Informations relatives à une parcelle  
 Références cadastrales de la parcelle  
 Contenance cadastrale de la parcelle  
 Adresse de la parcelle

000 BL 153  
 952 mètre carré  
 DOM DE RARAT  
 33400 TALENCE

RCPFR30GAS X:41816000.76 Y:4183357.72  
 WGS84 (EPSG) DATUM:48° 47' 32" N - 0° 10' 3" O Laitton ← 41.792271 N - Long haie ← 0.600203 O  
 ► Veuillez cliquer sur une parcelle pour obtenir une nouvelle sélection.

EDITER

parcelle BL 152 fait l'objet d'un Saie surphytécologique  
 BL 153

(Bâtiments regroupés sur un même site)

NOM DU SITE : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP)  
 UTILISATEUR : ENSAP - Talence  
 ADRESSE : 740 Couronne TALENCE 33100  
 LOCALITE : TALENCE  
 CODE POSTAL : 33100  
 DEPARTEMENT : GIRONDE  
 REF. CADASTRALES : B1 151 et 154  
 EMPRISE (m2) : 3065 m<sup>2</sup>

SHON GLOBALE : 10,292 m<sup>2</sup>  
 SUR GLOBALE : 8,721 m<sup>2</sup>  
 SUR GLOBALE : 3,462 m<sup>2</sup>  
 RATIO MOYEN (\*) : 20,93 m<sup>2</sup>/PPT

Date prise d'effet de la convention : 01/01/16  
 Durée (par défaut) : 30 ans  
 Intervalle contrôle (par défaut) : 3 ans  
 Ratio cible (par défaut) : 12 m<sup>2</sup>/PPT  
 Date de fin de la convention : 31/12/45

(\*) Ce ratio moyen est calculé sur les immeubles de "cat 1" et "cat 2 avec perf" pour lesquels aucune date de sortie anticipée n'a été renseignée (colonne X)

TABLEAU RECAPITULATIF															
IDENTIFICATION DE LA SURFACE					MESURAGES					CONTROLES INTERMEDIAIRES					
N° CHORUS de l'unité économique	N° CHORUS de l'immeuble	N° CHORUS de la surface louée	Identifiant Chorus complet	Désignation générale (bâtiment, terrain)	Adress. (recatifié, si différente du site)	Ref. cadastrales (recatifié, si différentes du site)	Superficie (m <sup>2</sup> )	Superficie (m <sup>2</sup> )	Superficie (m <sup>2</sup> )	Ratio d'occupation SUN/porte	Loyer annuel (euros)	1er ratio SUN/porte	2e ratio SUN/porte	3e ratio SUN/porte	Date de sortie prévue au plus tôt
10580	38232	12	10580/38232/12	Bâtiment d'emplacement supérieur - étage			211,00	197,01	88,00	0,29	6,29	31/02/14	6,29	6,29	01/01/16
10580	38251	18	10580/38251/18	Bâtiment d'emplacement supérieur - étage 2			520,00	418,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10580	30489	7	10580/30489/7	Bâtiment d'emplacement supérieur - principal			3414,00	2968,01	1080,00	0,31	21,84	18,03	18,03	18,03	
10580	38738	26	10580/38738/26	Bâtiment d'emplacement supérieur - principal			380,00	201,01	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10580	38739	28	10580/38739/28	Bâtiment d'emplacement supérieur - principal			750,00	521,01	154,00	0,20	20,00	16,00	16,00	16,00	
10580	38736	24	10580/38736/24	Bâtiment d'emplacement supérieur - étage 1			444,00	438,01	20,00	0,00	4,00	4,00	4,00	4,00	
10580	38748	18	10580/38748/18	Bâtiment d'emplacement supérieur - étage 1			122,00	115,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10580	38253	14	10580/38253/14	Bâtiment d'emplacement supérieur - étage 1			148,00	135,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10580	38735	22	10580/38735/22	Bâtiment d'emplacement supérieur - étage 3			792,00	691,01	20,00	0,00	2,00	2,00	2,00	2,00	
10580	38606	32	10580/38606/32	Logement - maison individuelle - jardin			154,00	126,01	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10580	431706	30	10580/431706/30	Logement - immeuble d'habitation - studio			30,00	27,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10580	43220	36	10580/43220/36	Centre des ressources informatiques CRI			1150,00	1019,01	471,00	0,41	34,17	34,17	34,17	34,17	